

SCEAUX

bulletin municipal d'information

SEPTEMBRE 1985

n° 149



Fête des associations
Semaine des harmonies
Fête de la musique
pages 15 à 18

Ray-Gill

Pages 4 à 7,

DOSSIER SÉCURITÉ

LES SCÉENS



Rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi à Sceaux

Bilan de l'opération

Voici un an, dans l'éditorial du numéro de septembre 1984 du bulletin, intitulé « *Une initiative locale pour l'emploi* », M. le maire présentait le dispositif prêt à fonctionner du rapprochement des offres et des demandes d'emploi à Sceaux.

Les affiches comportant les premières offres étaient apposées, au mois de novembre 1984, sur les panneaux de la ville.

Après dix mois de fonctionnement, un premier bilan s'impose : 23 employeurs de Sceaux ont fait connaître 54 offres d'emploi aux Scéens.

Quelques réflexions sur ces résultats :

- d'abord, le nombre des offres : dans une ville où les employeurs sont relativement peu nombreux, les mouvements de personnel sont loin d'être négligeables et justifient bien la mise en place de l'opération ;

- la variété des offres, dont voici quelques exemples : sténo-dactylos, chauffeurs PL, menuisiers qualifiés, infirmiers, analystes-programmeurs, etc. ;

- l'emploi inscrit dans une structure quasiment de voisinage ; on peut espérer que ce but ait été atteint, dans bon nombre de cas, parmi les dizaines de propositions d'emplois affichées ;

- la collaboration permanente de l'Union des Commerçants et des Artisans de Sceaux (UCAS) a grandement favorisé le succès de l'opération.

Les remarques convergent vers la nécessité de poursuivre le travail entrepris. Pour cela, toute personne désireuse de s'informer est invitée à téléphoner à l'Hôtel de ville, tél. 661 29 50, à l'un des trois postes suivants : 368, 382, 393.

Cette invitation s'adresse tout spécialement aux employeurs de Sceaux.

Ouverture prochaine de nouveaux services à caractère social

La crèche familiale à domicile ouvrira le 14 octobre ; pour toute information, prendre contact avec Mme Claudine Barbotte, tél. 661 29 50, poste 414.

Le recrutement d'assistantes maternelles est encore ouvert.

Le service de soins infirmiers à domicile ouvrira le 4 novembre ; pour toute information, prendre contact avec Mme Florence Faulon, tél. 661 29 50, poste 415.

Attention ! les permanences des assistantes sociales familiales sont provisoirement transférées aux baraquements, 95, rue Houdan (salle des conférences).

Depuis le début du mois de septembre, M. Bruno Philippe, maire adjoint chargé des affaires sociales, a repris ses permanences à l'Hôtel de Ville, le mardi, de 18 h 30 à 20 h.

Etat civil

Période du 26 mai au 31 juillet 1985

NAISSANCES

Jonathan, Pierre, Luc, Daniel GUICHARD • Marion, Astrid FILLEY • Fanny, Lauriane FILLEY • Jérôme, Jacques, Laurent BOURGADE • Florence, Anne-Marie LACROIX • Marion DE SURY D'ASPREMONT • Raïda TAYANE • Sébastien DOBIGNARD • Dorothee, Nicole, Jeannine TAPONIER • Céline, Marie, Jeanne, Jeanine GIRARD • Eurydice RICHARD • Samantha, Eve, Pauline, Fabienne POUCHKAREVTCH-DRAGOCHÉ • Margaux, Eva, Jacqueline KIENAST • Raphaël, Farouk, Pierre EL GENDY • Julien CARCHEREUX • Frédéric, Valério RIBEIRO CLARO • Emmanuelle, Charlotte, Sophie CORDONNIER • Sonia TRIBONDEAU • Marie, Anne, Janine LORIOUX • Stéphane, Albert, Frédéric OTTONELLO • Nicolin, Clément, Quentin BLOCH • Elodie, Julie, Marie RAIGNEAU • Xavier, Pierre, Aurélien RENARD • Samir LARBIOUENE • Elodie LESQUER • Payam FORGHANI • Hélène, Maryvonne, Valentine FERTIN • Nadège, Solène GIROD • Jonathan, James, Jean-Baptiste, Alain MOUETTE • Tony, Pierre, James CADET • Nathalie, Claudine, Odette SEGONDS • Thibaut, Bernard, André AUTRUSSON • Nicolas, Bruno, Bertrand AUTRUSSON • Anne-Claire, Marie, Chantal PRIOUL • Corentin, Marcel, Auguste GINIAUX.

MARIAGES

Arnaud, Olivier BOHY et Laurence JEANNERET • Jean, Paul, Michel, Roger PAULEAU et Maria da Conceição SALGADO ALVES de MIRANDA • Laurent,

Marie CHATEAU et Anne FRIGOLA • Edouard, Patrick, Prosper CARCHEREUX et Brigitte SIATTE • Franck, Thierry LELOUP et Laurence, Monique, Aline HUET • Jean-Louis BRAVO et Dominique, Marie LE GOZ • Christian, Adrien OUTTIER et Martine, Emma, Irène DA COSTAS RODRIGUES • Bernard, Albert LUQUE et Aurélie, Marie, Henriette HARMAND • Jacques, Michel, Julien SOUNY et Solange, Marie, Anne GRARE • Eric, Patrick POUPARD et Carole, Josyane, Bernadette LAVALETTE • Pierre, Louis, Marie CHALRET du RIEU et Elisabeth, Marie, Monique DE SAINT LÉON LANGLÈS • Eric, René, Jean GOURMELON et Laurence, Thérèse DELLISTE • Didier SOURIAU et Brigitte, Cécile BUFFET • Laurent CASTELLANI et Marie-Laurence, Catherine DOLLET • Jean, René GARBAY et Claire, Jeannine SEVIN • Bertrand, Daniel CARDOT et Claudine, Françoise LABROQUERE • Maurice, Gustave, Louis SCHULLER et Denise, Renée FICHEPOIL • Hocine IZABATENE et Djamila FLISSI • François, Yves, Marie NORMAND et Sophie, Béatrice MAIGNIEN • Daniel, César, Emile GAZZOLA et Annick, Andrée MARTIN • Thierry, René LEGRAND et Isabelle NICOLAS • Richard, Keith JOELS et Claire MAGNANT • Pierre, François, Alain JOURNEAU et Martine, Nicole, Michèle BLOND • Young Woo PARK et Yuh Soon YUN • Jean-Luc, Denis, Dominique BLANC et Anne, Sandrine MOHR • Pierre, Jean, André LABORIE et Marie-Christine, Jacqueline, Pascale DUMONT • Denis, Etienne, Alain DESMADRYL et Sandrine, Isabelle, Louise, Raymonde GOUGA • Philippe, François, Xavier SUPPLISSON et Sylvette SAUVAGEOT • Sung-Hoon CHOI et Soo-Hyun KIM • Roger, André, Paul LEFEVRE et Lucienne, Emilie, Maria BREMONT • Jean LE FLOCH et Marie, Hortense CEAX • Thierry, Jean, Philippe BROCHIER et

Gaële, Jeanie LE DAMANY • Philippe, Gabriel, Alain RAYNAL et Ghislaine LE HARET.

DÈCÈS

Robert, Maurice, Marie, Charles GEORGE • Sara, Joséphine FOULON, veuve SAISON • Pierre, Jean, Victor ALLARD • Denise, Germaine ELIE • Raymond, Aimé, Lévy PITIOT • Christian, Fernand, Fabien CLAUDET • Marcelle, Adèle PRIVAT • Marcelle, Julienne DEGRAEVE • Mathilde COUSIN, veuve SALMON • Charles, Emile, Edouard DUVILLIER • Eugénie, Roberta RENSCH, épouse CATTOIS • Germaine, Céline, Armande LEROY, veuve BALLANDRAS • Reine, Marie, Paule BILLORE, épouse BOUTRELLE • Ronan, Georges, Philippe QUERNE • Renée, Andrée MURAT, épouse CANON • René, Marcel OLIVIE • Georges, Alexandre, Armand DEVAUX • Maurice, Lucien, Léon BARBIER • Suzanne, Louise NORET • Maurice, André FARELLY • Marie, Rose, Léontine LORVELLEC, veuve PLESSIS • Madeleine RICHARD • Renée, Berthe, Claire GREGORI, épouse HAVILAND • Jeanne, Alice FAYET • Pierre JEAN • Douchan VERBAVATZ • Marie-Antoinette CHASSARD • Fortunée CHETBOUN, veuve SOLOMIDES.

Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées, inhumées dans le cimetière communal dans un caveau de famille

Elisa OUDOT, décédée le 23 juin 1985 à Colombes (Hauts-de-Seine) • Alice DENIS, née BERTHELIER, décédée le 28 juin 1985 à Saint-Maur (Val-de-Marne) • Henri BENOIST, décédé le 3 juillet 1985 à Champcueil (Essonne).

PEINTURES • PAPIERS PEINTS et TISSUS • DÉCORATION • RAVALEMENT

déplacements dans toute la France

devis gratuits

9 bis, rue des Aulnes (Blagis)
SCEAUX
Tél. 702.59.17

R. et L. BOURGOIN

13, rue Eugène-Varlin
CHÂTENAY-MALABRY
Tél. 631.81.82

Noces d'or



M. Pierre Ringenbach, maire, M. Bruno Philippe, maire adjoint chargé des affaires sociales, et quelques conseillers municipaux ont eu le plaisir de fêter, le 29 juin dernier à l'Hôtel de Ville, les noces d'or de M. et Mme Schweyer, qui habitent Sceaux depuis 1955.

Après avoir évoqué la vie laborieuse de M. et Mme Schweyer, M. le maire leur a remis une gerbe de fleurs et une médaille de fidélité gravée à leur nom.

Distinction : Protection civile

Le 25 juin 1985, **M. Raymond Parre**, chef de la circonscription de Sceaux, a reçu des mains de M. Lorotte, chef du 6^e district, au nom de M. Rigottard, préfet, commissaire de la République, directeur de la prévention et de la protection civile à la préfecture de police de Paris, la **médaille d'argent de la protection civile**, le récompensant de 25 années de service au sein du service interdépartemental de la protection civile.

Les anciennes de Marie-Curie...

... ont appris ou, en lisant ces lignes, apprendront avec tristesse la mort de Marcelle Privat.

Nommée en octobre 1936 au lycée Marie-Curie alors à peine achevée, elle y a donné dans les moments difficiles de la guerre et de l'après-guerre un enseignement de l'allemand riche et dynamique, dont ses élèves se souviennent encore avec reconnaissance.

Toujours prête à secourir les souffrances avec affection et optimisme, elle avait lié de solides amitiés. Littérature, musique, théâtre, conférences, échanges avec l'étranger, voyages, méditation, contacts familiaux et amicaux ont bien rempli sa vie. Elle a maintenant tout quitté, mais l'affectueux souvenir de celles qui l'ont connue n'est pas près de s'éteindre.

sommaire

LES SCÈNES	2/3
DOSSIER SÉCURITÉ	4/5, 6,7
<input type="checkbox"/> L'état de la criminalité à Sceaux en 1984	
<input type="checkbox"/> Police : renforcement des moyens	
<input type="checkbox"/> Circulation et stationnement	
ÉDITORIAL	5
<input type="checkbox"/> La sécurité s'améliore mais... un peu plus d'autodiscipline serait la bienvenue !	
AU CONSEIL MUNICIPAL	9
URBANISME - ÉQUIPEMENT	10 à 14
<input type="checkbox"/> Un an de décentralisation de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> TGV : les dernières précisions	
<input type="checkbox"/> Permis de construire	
FÊTES DE SCEAUX 1985	15 à 18
ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN	19
<input type="checkbox"/> Sceaux Ville Propre : un nouveau concours	
ASSOCIATIONS	21 à 27
COMMUNIQUÉS	28, 29
PETITES ANNONCES	30
SANTÉ : SERVICES DE GARDE	31
LOISIRS A SCEAUX JUSQU'AU 31 OCTOBRE	32

sceaux BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 149 — SEPTEMBRE 1985

26^e année

Directeur : Jean-Louis Oheix - Rédacteur en chef : Patrice Noailles

Secrétariat de rédaction : Françoise Millet, Catherine Blondy

Publicité : Françoise Millet, Claudine Chauveau - Conception-Réalisation : Franck Deglane

Édité par la Société d'Édition du Bulletin Municipal d'Information de Sceaux - SEBMIS

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

122, rue Houdan (Hôtel de Ville), 92330 SCEAUX - ☎ 661.29.50; poste 360

Imprimerie « La Cootypographie », 6 bis, rue Denis-Papin, 92600 ASNIÈRES



JACQUES DROCOURT

ASSUREUR CONSEIL

garanties immédiates — toutes assurances

31, RUE HOUDAN 92330 SCEAUX - TÉL. 660 59 27



DOSSIER SÉCURITÉ

Ce dossier du mois est consacré à l'évolution des problèmes touchant à la sécurité, entendue au sens large, à Sceaux au cours des derniers mois.

M. Louap, commissaire de police de Sceaux, fait un bilan de l'année 1984 qui montre que la situation ne s'est pas aggravée et que l'action des services de la police s'est sensiblement renforcée. Les renseignements dispo-

nibles sur les premiers mois de 1985 vont dans le même sens, ce qui est encourageant.

De son côté, la ville de Sceaux a poursuivi son action sur plusieurs plans qui sont décrits dans deux articles relatifs, l'un à la police municipale, l'autre à la politique suivie en matière de stationnement et de circulation. C.C.

Bilan et remarques générales sur la criminalité

Le bilan global sur les principales infractions évoquées est donc relativement positif ; il n'y a pas eu d'augmentation notable des délits et même, pour certains d'entre eux, on note une régression. Parallèlement, il est utile de noter que l'activité répressive du commissariat de Sceaux, appréhendée sur les trois communes de son ressort de compétence, s'est traduite par une très forte augmentation. Le nombre de mesures de garde à vue prises au cours de l'année 1984 a été de 282 contre 180 en 1983, soit un accroissement de 40 %. Les mesures de garde à vue prises contre les auteurs des infractions dites « insécurisantes » qui ont retenu notre attention se sont réparties comme suit :

	Mesures de garde à vue	
	1983	1984
Cambriolages	22	37
Vols à la roulotte	17	32
Vols de véhicules	17	30
Vols avec violences	—	11
Infractions à la législation sur les stupéfiants	14	30

L'état de la criminalité à Sceaux en 1984

L'évolution comparative de la criminalité sur la commune de Sceaux, au cours des années 1983 et 1984, permet de dégager quelques grandes tendances, mais il convient d'apporter au préalable les remarques suivantes :

- les statistiques auxquelles il est fait référence correspondent uniquement à l'activité du commissariat de Sceaux et à des délits consommés ayant donné lieu à un dépôt de plainte ;
- pour apprécier l'évolution de la criminalité, il convient de retenir les tendances plutôt que les chiffres, c'est pourquoi les faits constatés ont été traduits en taux pour mille habitants (sauf pour les vols à main armée), en prenant pour base le chiffre de population du dernier recensement dans la commune, soit 18 500 habitants.

Données statistiques

	1983 ‰	1984 ‰
Cambriolages	12,05	11,24
— lieux d'habitation	9,8	9,18
— locaux industriels et commerciaux	0,9	0,75
— autres	1,24	1,3
Vols à la roulotte	17,2	17,0
Vols d'automobiles	2,6	2,6
Vols de deux roues	4,4	4,4
Vols avec violences	2,1	1,1
— contre des femmes	1,6	0,71

Les vols à main armée

Ils ont augmenté ; de quatre en 1983, ils sont passés à 9 en 1984. Ils se décomposent en quatre agressions contre des particuliers et cinq

contre des établissements bancaires ou commerciaux. Il faut entendre par vols à main armée une agression commise par une ou plusieurs personnes au moyen d'une arme à feu réelle ou factice. Les auteurs, qui opèrent souvent à visage découvert, sont extérieurs à la commune.

Les cambriolages

Ils sont, globalement, en légère régression (- 6,7%). La diminution des cambriolages concerne surtout les lieux d'habitation. Les mois les plus sensibles ont été janvier, mai, septembre, octobre et surtout avril et novembre. Les quartiers proches des stations RER (gare de Sceaux et Robinson) ont été les plus sensibles. Il est intéressant de noter que Sceaux n'a pas suivi l'augmentation des cambriolages constatée sur l'ensemble de la circonscription de police, bien qu'elle soit la commune la plus touchée.

Les vols à la roulotte

Leur nombre est stable. Ils sont surtout localisés aux abords du parc de Sceaux et dans les grands parkings collectifs. Ils sont plus fréquents le week-end et la nuit. Les mois les plus sensibles ont été juin et novembre.

Les vols de véhicules

Les vols d'automobiles, comme les vols de deux roues, sont stables et n'attirent pas de remarques particulières.

Les vols avec violences

Ils sont en diminution générale. Les délinquants qui en sont les auteurs agissent souvent seuls (40%) et à pied (50%). La tranche horaire pendant laquelle ces agressions sont les plus fréquentes se situe entre 13 h et 21 h. Les mois les plus sensibles ont été mars, novembre et surtout mai.

La toxicomanie

Les arrestations effectuées en flagrant délit, notamment en matière de cambriolages et de vols à l'arraché, confirment nettement le lien existant entre ce type d'infraction et l'usage de drogues, en particulier de drogues dures : près des deux tiers des personnes interpellées sont usagers habituels ou occasionnels de stupéfiants.

Les renseignements en matière de stupéfiants parviennent difficilement aux services de police. Il est toutefois possible d'affirmer, contrairement à ce que la rumeur publique répand quelquefois avec une certaine complaisance, que la commune de Sceaux est moins touchée actuellement qu'elle ne l'a été dans un passé récent. Elle l'est en tout cas beaucoup moins que d'autres communes très proches. Il faut cependant être très vigilant. En matière de toxicomanie, les services de police ne sont concernés que par deux aspects :

- la répression du trafic ; de ce point de vue, il ne semble pas, sur le plan local, qu'il y ait un trafic important mais surtout des approvisionnements individuels qui se font à l'extérieur de la commune et de petits revendeurs ; quelques-uns d'entre eux, qui opéraient dans le quartier



décoration d'intérieurs

jean-louis perveaux - décorateur diplômé I. S. P. D. R.

22, rue Bertron 92330 SCEAUX tél. 702. 20. 60

éditorial



La sécurité s'améliore mais... un peu plus d'autodiscipline serait la bienvenue !

par Pierre Ringenbach, maire de Sceaux

Le 18 juillet dernier, une étape importante a été franchie à Sceaux pour continuer à améliorer la sécurité dans notre ville.

J'ai en effet signé avec l'État, représenté par M. Dieudonné Mandelkern, commissaire de la République des Hauts-de-Seine, une convention fixant les conditions dans lesquelles la police municipale, d'une part, et les services de la mairie, d'autre part, prendront en charge certaines tâches assumées jusqu'alors par la Police Nationale, afin de permettre à cette dernière de mettre des effectifs plus nombreux dans les rues de notre ville. La Police Nationale pourra ainsi progressivement mieux se consacrer à ses missions prioritaires qui demeurent essentiellement la prévention et la répression de la délinquance. Ce numéro du bulletin donne par ailleurs tous les détails concernant la mise en place de ce dispositif.

De plus en plus nombreux sont les maires qui suivent notre démarche ; certains hésitent encore considérant que la sécurité est intégralement du domaine de responsabilité de l'État. Pour ma part, je constate que dans les faits le maire est toujours considéré comme le responsable de ce qui se passe dans sa commune. La sécurité est aujourd'hui le souci numéro 1 de tous, le maire a donc le devoir de prendre les mesures qui lui semblent nécessaires, même si cela amène à se substituer au rôle normal de l'État. C'est le choix que nous avons effectué.

Cela dit, la sécurité, telle que nous l'entendons et telle qu'elle a fait l'objet des recommandations de la commission extra-municipale constituée à cet effet, concerne également le respect des règles de circulation et de stationnement. La sécurité des piétons doit être assurée et en particulier celle des enfants.

Et là, je dois dire fermement qu'il n'est pas tolérable que des véhicules automobiles non autorisés continuent à circuler et à stationner dans la zone piétonne, ce d'autant plus que des parkings de surface et souterrain existent désormais et que l'on peut les utiliser pour une somme modique.

Il n'est pas tolérable, au plan général, que des véhicules stationnent n'importe où et en particulier sur les passages piétons.

Il n'est pas tolérable, parce que c'est dangereux, que les sens interdits et les feux de signalisation de carrefour ne soient plus respectés par les cyclistes et même certains automobilistes.

Il n'est pas tolérable non plus que les agents aussi bien municipaux que nationaux se fassent injurier parce qu'ils interviennent pour faire respecter ces règles élémentaires.

Bien sûr, ces mauvaises habitudes ne sont pas propres aux seuls Scéens et concernent une minorité... mais vous qui souhaitez que Sceaux demeure ce qu'elle est, une ville agréable et où il fait bon vivre, faites l'effort de contribuer au simple respect des règles de la vie en société. Chacun y trouvera son compte : les piétons circuleront plus tranquillement et les automobilistes se verront infliger moins de contraventions.

Un peu d'autodiscipline, s'il vous plaît, et chacun sera plus heureux.

des Quatre-Chemins, ont été neutralisés récemment ;

- l'usage régulier de la drogue entraîne progressivement le drogué vers la délinquance moyenne en raison de la quantité importante d'argent qui lui est nécessaire ; la maîtrise du problème de la drogue, qui est un problème global auquel les services de police ne peuvent pas apporter de solutions à eux seuls, permettrait de réduire considérablement certains types d'infractions particulièrement insécurisantes.

Nécessité de la solidarité de voisinage

Les arrestations effectuées ont été faites pour l'essentiel en flagrant délit et bien souvent grâce à la collaboration de voisins ou de témoins qui ont alerté le commissariat immédiatement. Malgré les progrès qui ont été faits dans ce domaine, il y a encore trop d'indifférence de la part d'une partie de la population. La solidarité de voisinage et l'information rapide des services de police sont des armes essentielles de lutte contre la délinquance. La prévention par la présence policière sur la voie publique n'est pas à elle seule suffisante. Il est indispensable que la population ait confiance dans l'efficacité de sa police et fasse appel à elle lorsqu'un délit semble se commettre.

François LOUAP,
Commissaire principal,
Chef de circonscription.

Police : renforcement des moyens

C'est en juin 1984 que le conseil municipal a pris la décision de mettre en place à Sceaux cinq agents de police municipale dont la mission serait complémentaire de celle de la Police Nationale et s'exercerait essentiellement dans les domaines suivants :

- surveillance générale sur une partie du territoire de la commune, pour prévenir la petite délinquance (l'otage) ;
- contrôle de l'application de la réglementation de la circulation et du stationnement, plus particulièrement de celle édictée par le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Cinq agents ont été recrutés en novembre, sur concours ; ils ont suivi une session de formation organisée par la Police Nationale, puis ont été agréés par le Procureur de la République. Ils sont devenus opérationnels au cours du premier trimestre de cette année.

Suite page 6 →



toutes assurances

CABINET ROBERT

incendie • accidents • risques divers • vie • assurances recours

151, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX - Tél. 660.17.45 +

DOSSIER SÉCURITÉ

Ils portent un uniforme, ne sont pas armés (ils disposent seulement d'une bombe incapacitante et d'une paire de menottes), circulent à pied ou à cyclomoteur. Ils disposent maintenant d'un équipement de radiocommunication, qui leur permet d'entrer en contact avec le commissariat de police.

Ils exercent leur mission par roulement, du lundi au samedi, de 8 h à 20 h ; l'effectif simultanément en service varie, dans ces conditions, de deux à cinq. Ils travaillent soit seuls (surveillance des entrées et sorties d'école, zone piétonne, stationnement), soit à deux (rondes à pied ou à cyclomoteur).

Ils participent aussi, bien entendu, au service d'ordre en cas de manifestations officielles, sportives ou culturelles.

Le programme d'action arrêté par la municipalité prévoit de porter l'effectif de ces agents, progressivement, à neuf unités, ce qui devrait permettre une meilleure couverture de la ville de Sceaux, dans le temps et sur le terrain.

Dans l'immédiat, le conseil municipal a décidé en juin dernier de recruter deux Travailleurs d'Utilité Collective (TUC) âgés de plus de 21 ans qui, d'une part, participeront à la surveillance des entrées et sorties d'école et, d'autre part, recevront une formation leur permettant de se présenter au concours de recrutement qui pourrait avoir lieu au début de l'an prochain.

Cela accélérera également la mise en œuvre de la convention qui vient d'être signée entre la ville et l'Etat, dont parle le maire dans son éditorial.

Cette convention est importante car elle consacre dans son préambule la reconnaissance par l'Etat de notre police municipale et en quelque sorte du partage des tâches entre elle et la police d'Etat en vue d'une meilleure protection de la population.

Aux termes de cette convention, la ville de Sceaux va prendre en charge progressivement les trois points de surveillance d'entrée et de sortie des écoles, jusqu'ici assurés par la Police Nationale ; elle va également, à la place du commissariat de police, effectuer un certain nombre d'opérations administratives concernant les cartes d'identité, les passeports, les autorisations de sortie du territoire, les cartes grises des véhicules d'occasion. Ce sont les services municipaux qui mettront à la disposition des personnes intéressées les dossiers de demande, qui assureront la vérification matérielle des pièces avant leur transmission à la sous-préfecture, puis qui remettront les documents établis par celle-ci.

Ces diverses missions représentent environ 2 000 heures d'agent par an. Aussi, en contre-



M. Dieudonné Mandelkern, commissaire de la République, et M. Pierre Ringenbach, maire de Sceaux, signent la convention fixant les conditions dans lesquelles la police municipale et les services de la mairie prendront en charge certaines tâches assumées jusqu'alors par la Police nationale.

partie, le commissariat de police de Sceaux s'est engagé à affecter un nombre d'heures d'agent équivalent au renforcement du service de l'ilotage en le faisant porter en priorité :

- le dimanche, dans le centre de Sceaux et le voisinage du parc ;
- au mois d'août, sur tout le territoire de la ville ;

— le soir, après 20 h, dans les secteurs Robinson et Blagis.

Cet ensemble de dispositions doit permettre d'utiliser plus efficacement les moyens dont dispose la Police Nationale et de renforcer, dans le même temps, ceux de la police municipale.

Circulation et stationnement

Les dispositions à prendre en matière de circulation et de stationnement procèdent d'un équilibre délicat entre des objectifs et des intérêts souvent contradictoires : piétons et automobilistes, transport individuel et transports collectifs, circulation locale et circulation de transit, commodité du stationnement et fluidité de la circulation, sécurité des uns et confort des autres, etc.

Cet équilibre est d'autant plus difficile à réaliser que ces dispositions touchent à la vie quotidienne des habitants et que ceux-ci sont successivement piétons, automobilistes, clients, riverains, parents d'élèves, etc., et ont du mal, eux-mêmes, à adopter un comportement clair et constant.

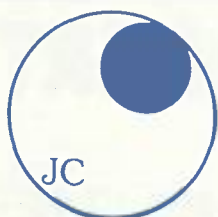
Il faut savoir aussi que, même si le maire a des pouvoirs étendus en matière de police, il doit respecter les dispositions du code de la route et tenir compte, bien entendu, du département dont relèvent les voies principales qui desservent et traversent Sceaux d'est en ouest et du nord au sud.

L'objectif général de la ville est de faciliter le cheminement des piétons ainsi que le déplacement et le stationnement des véhicules, en

leur assurant le meilleur niveau de sécurité, et cela en utilisant une voirie qui peut difficilement être agrandie.

Cinq orientations principales sont actuellement suivies à cet effet :

- amélioration des conditions de circulation des automobiles et des transports en commun sur les voies les plus importantes (départementales) : aménagements de carrefours avec signalisations au sol et lumineuse, restriction sévère du stationnement, protection des arrêts d'autobus, etc. ;
- préservation de la tranquillité des zones résidentielles : instauration de sens uniques (les derniers en date ont été placés avenue Jean-Racine et rue Marc-Sangnier), répression du stationnement abusif (trottoirs, bateaux), protection de la visibilité aux croisements, essai de mise en place de ralentisseurs (bientôt rue Marc-Sangnier et rue des Chênaux) ;
- respect de la zone piétonne centrale : nouvel arrêté réglementant la circulation et le stationnement intervenu au printemps dernier, contrôle accru par la police municipale ;
- protection des cheminements de piétons : réfection des passages protégés (une quaran-



Jean-Claude

COIFFURE

FÉMININ-MASCULIN



11, rue Auguste-Mounié — 92160 ANTONY — téléphone : 237 53 43

JOURNÉE
CONTINUE

DOSSIER SÉCURITÉ

taine cette année), lutte contre le stationnement sur les trottoirs et les passages protégés ;

- offre d'une capacité de stationnement répondant le mieux possible et au moindre coût aux besoins dans les zones d'activités les plus denses (Centre et Robinson) d'où l'établissement du stationnement payant et de parkings publics au sol et souterrain.

Comme ce dernier point est particulièrement sensible aux habitants de Sceaux (et à ceux des communes voisines), il est utile de présenter plus dans le détail la politique actuelle.

D'abord ce n'est ni par plaisir, ni pour « gagner de l'argent » que la ville a établi le stationnement payant et l'étend ; c'est parce que, dans certaines zones, la situation de liberté n'est plus tenable et ne permet plus d'assurer l'équilibre convenable entre les différentes catégories d'usagers.

Si, au début, le stationnement payant ne concernait que le stationnement de courte durée (deux heures au maximum), il a été étendu depuis un an au stationnement de longue durée à Robinson et au parc souterrain de Charaire.

Le nombre de places existant est le suivant :

	Courte durée	Longue durée
• Centre	291	154
• Robinson	61	205
• Total	352	359

soit 711 places au total.

A cela, il faut ajouter des emplacements pouvant être loués au mois, au 2^e niveau du parc Charaire (54) ainsi que sur le parc provisoire de l'îlot Benoît (62).

Le système va être étendu, à la rentrée, à la zone située entre la place du Général-de-Gaulle et celle de la mairie, la situation actuelle ne pouvant pas être tolérée plus longtemps ; cette extension portera sur une cinquantaine de places. Ni le parc Robinson ni le parc souterrain de Charaire ne sont encore utilisés à plein, même en période de pointe.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il existe aussi des parcs gratuits aux Blagis (rue du Docteur-Roux), près de la gare de Sceaux (Albert-1^{er}), en bordure de la zone du centre (rue Gaston-Lévy et derrière les services techniques de la mairie).

L'exploitation du stationnement payant a été confiée à une société, la SUR, qui prend en charge la fourniture et la pose des compteurs, le marquage des emplacements, la signalisation réglementaire, l'entretien des compteurs et du marquage, la remise en état ou le remplacement des compteurs endommagés ; elle assure, sous le contrôle des services municipaux, la collecte des droits de stationnement.



Circulation et stationnement : un équilibre délicat.

Pour cela, la SUR reçoit une redevance de 2,54 F par place équipée et par jour pour les parcs de surface, soit 557 places.

Sur le produit restant est prélevée une somme correspondant à la rémunération de trois agents de police municipaux chargés du contrôle du stationnement ; le reliquat est réparti à raison de 10 % pour la SUR et 90 % pour la ville.

A titre indicatif, ce reliquat a été pour la ville, en 1984, de 230 000 F. Il devrait être supérieur en 1985 en raison de l'augmentation du nombre de places, mais servira à couvrir le déficit de la première année d'exploitation du parc souterrain Charaire, découlant du contrat de concession avec la SUR et de la participation aux dépenses de copropriété de l'ensemble de l'îlot. Compte tenu de l'augmentation de fréquentation prévisible, ce déficit devrait être progressivement résorbé et l'équilibre atteint dans les deux années à venir.

La ville recherche en permanence les possibilités d'accroître le nombre de places offertes. Il avait ainsi été envisagé, pour remédier à la situation difficile des jours de marché, d'aménager le stationnement sur l'avenue du Président-Franklin-Roosevelt, entre l'église et la rue de Seignelay. Malheureusement, la seule solution offrant un nombre de places supplémentaires notable, compte tenu des obstacles existants, impliquait un dispositif de stationnement perpendiculaire à la chaussée : la municipalité a estimé que l'entrée et la sortie de ces emplacements auraient entraîné des manœuvres présentant trop de risques en rai-

son de la circulation importante et ce projet doit être abandonné.

Dans un autre secteur, celui des Sablons, il est envisagé d'aménager un petit terrain municipal pour offrir aux habitants de la rue du Docteur-Lequeux une douzaine de places. Mais aucune opération d'envergure au sol ne peut désormais être projetée à Sceaux, des places supplémentaires, en nombre important, ne pouvant être trouvées qu'en souterrain, ce qui entraîne des coûts de réalisation très élevés.

C'est bien sûr en matière de stationnement que la police municipale ou nationale est amenée à constater le plus d'infractions. Les instructions données aux agents tendent à trouver un point d'équilibre entre un excès de rigueur et un excès de laxisme ; sur le terrain, leur application n'est pas toujours facile car il existe toujours une marge d'appréciation face à une situation de fait, qui peut être différente selon les personnes.

Quoi qu'il en soit, l'intervention des agents de police n'est pas une fin en soi : son objet est d'arriver progressivement à un meilleur respect des règles d'organisation de la circulation et du stationnement des véhicules à Sceaux. La réduction du nombre des infractions relevées sera un bon test des progrès réalisés.

Le nombre de procès-verbaux établis par les agents de police municipale est passé de 670 en avril à 460 en juin, après une pointe de 760 en mai, ce qui représente une moyenne de 20 à 30 par jour (dimanches exclus). Lorsqu'une personne estime avoir été verbalisée à tort et qu'elle demande au maire le réexamen de son cas, celui-ci transmet, avec son avis, le dossier au commissaire de Police pour décision.

A partir de cette année, le quart du produit des amendes perçues pour des infractions relevées sur le territoire de Sceaux sera reversé à la ville pour être affecté à des actions d'amélioration de la sécurité routière, des transports et de la circulation ; les trois autres quarts sont versés au Syndicat des Transports Parisiens, pour réaliser des actions de même nature.

Ce n'est qu'au début de l'an prochain qu'il sera possible d'établir un bilan, fondé sur des données portant sur une période de temps suffisante, des résultats de l'action poursuivie par la ville de Sceaux depuis deux ans dans ce domaine difficile et délicat, élément pourtant essentiel de l'amélioration du cadre de vie dans notre ville.



Claude COLLET, maire adjoint chargé de la sécurité.

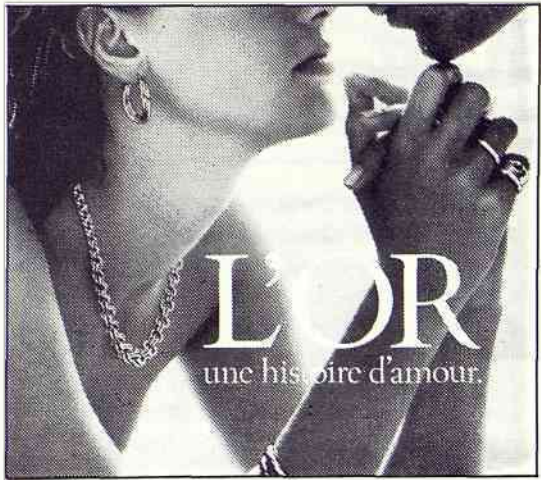
ARTISANS,

Le CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE, vous propose des PRETS A TAUX BONIFIE OU SUPER BONIFIE pour créer ou développer votre affaire.

Contactez-nous à SCEAUX, 114 Rue Houdan Tél : 661.00.93



La Banque des réussites



CHARLES GÉRARD

bijoutier-joaillier • horloger-conseil

mérite votre confiance depuis 1965

96, rue Houdan — SCEAUX Tél. 661 02 14

CHARLES GÉRARD

bijoutier • horloger-conseil
mérite votre confiance depuis 1965

102, rue Houdan — SCEAUX
Tél. 350 23 97



SWATCH '85
CLASSE
ET RACE.

SWATCH. Collection 85: classique, étanche, antichoc. À l'heure comme la mode: précise, ultra-quartz, ultra-suisse.

swatch
LA MONTRE SUISSE EN LIBERTÉ.

A VOTRE PORTE !

72/81, bd. du Mal-Joffre (N1e 20)
Tél. 663.34.88/32.77

à BOURG LA REINE

LE "MEILLEUR" DE LA SÉLECTION



LE ROTIN EXPLOSE CHEZ ROCHE-BOBOIS

ROCHE-BOBOIS



claudine et andré herbomel vous y assurent :

- un accueil direct et attentionné
- une sincérité totale dans l'information
- l'écoute attentive et l'étude **en toute liberté** de vos problèmes d'ameublement : SALON - SÉJOUR - CHAMBRE DE PARENTS ET DE JEUNES - ARMOIRES RANGEMENT - MOBILIER ROTIN
- un objectif : votre bien-être chez vous au meilleur compte

CONCESSIONNAIRE

interlübke®
hülsta

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 26 juin 1985

La sécurité

La sécurité de chacun constitue l'un des axes principaux du programme de la majorité municipale.

Chacun d'entre nous doit pouvoir se déplacer en sécurité et quitter son domicile sans craindre qu'il ne soit systématiquement visité. Les moyens limités dont dispose l'Etat ont conduit le conseil municipal à prendre directement à sa charge une partie de la sécurité des Scéens. A cet effet, il a décidé à l'unanimité de créer une police municipale, le 28 juin 1984. Après une année de fonctionnement, une convention avec l'Etat vient consacrer la reconnaissance officielle de notre action et de sa qualité, tandis que nous la renforçons par le recrutement de deux « TUC ».

Une convention avec l'Etat

En 1984, la création de la police municipale s'est faite en liaison étroite avec le commissaire principal de la Police Nationale. Il n'avait toutefois pas été possible de passer immédiatement une convention pour mieux répartir les tâches de sécurité et pour coordonner les actions.

Au début de 1985, l'Etat nous a proposé de passer un contrat permettant à la Police Nationale d'être déchargée de certaines tâches administratives ou de surveillance et d'affecter les moyens ainsi dégagés au renforcement de son action de sécurité à Sceaux. En pratique, la police municipale prendra donc à sa charge la surveillance de trois nouveaux points d'école, et les services de la ville de Sceaux traiteront les documents administratifs courants (cartes d'identité, passeports, autorisations de sortie du territoire, cartes grises des véhicules d'occasion). Parallèlement, la Police Nationale renforcera son action d'îlotage suivant trois priorités : le dimanche dans le centre et au voisinage du parc, au mois d'août sur tout le territoire de la ville, après 20 h dans les quartiers de Robinson et des Blagis.

Le conseil municipal a approuvé cette convention à la majorité (trois abstentions).

Deux « TUC » pour la police municipale

Pour renforcer son action et se préparer à augmenter ses interventions dans le cadre de la convention passée avec l'Etat, la police municipale devra augmenter ses effectifs de un ou deux agents. Le conseil municipal a décidé

à l'unanimité de procéder immédiatement au recrutement de deux stagiaires « TUC » pour aider la police municipale dans la surveillance des points d'école, dès la rentrée de 1985. S'ils satisfont ensuite aux épreuves du concours, ils pourront être recrutés définitivement. Rappelons que les « TUC » sont des jeunes sans emploi, embauchés par des organismes publics pour aider aux « Travaux d'Utilité Collective » et recevoir une formation. Ils perçoivent une indemnité de l'Etat et un complément de la mairie (500 F par mois). Ils ne doivent pas travailler plus de 20 h par semaine.



Renforcement de la surveillance des points d'école : deux stagiaires « TUC » pour aider la police municipale.

Ilot Benoit : ouverture de l'enquête d'utilité publique

Encadré par les rues Voltaire, des Imbergères, Hippolyte-Boulogne et Raymond-Py, l'îlot Benoit était constitué par un ensemble de constructions rurales du XIX^e siècle. Un grand nombre de ces maisons était insalubre et menaçait ruine et a donc été démoli.

Depuis plusieurs années, la ville avait confié à la SCIC Ile-de-France, par convention en date du 8 décembre 1968, le soin d'acquérir les terrains et immeubles compris dans le périmètre de réaménagement de l'îlot Benoit. Celle-ci a acquis plus de la moitié des terrains nécessaires au réaménagement de l'îlot. La ville est également propriétaire d'un terrain inclus dans le périmètre.

Pour terminer les acquisitions immobilières, il est nécessaire de recourir à la procédure de

« Déclaration d'utilité publique ». Il a donc été demandé à M. le préfet, commissaire de la République, de déclarer l'opération « d'utilité publique ». Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Aérodrome de Toussus-le-Noble

Le conseil municipal a pris connaissance avec inquiétude d'une demande d'avis de la préfecture de la région Ile-de-France concernant l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Il s'agit du dossier des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome. Les zones de servitudes proposées concernent la commune de Sceaux.

Considérant les nuisances que pourraient apporter ces nouvelles servitudes qui s'ajouteraient à celles d'Orly et de Vélizy, et en l'absence de toute indication sur l'évolution future de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, le conseil municipal a donné un avis défavorable au dossier présenté.

P.N.

Les autres décisions :

- Ilot Charaire : approbation de deux avenants de marché avec les entreprises Phibor et Laurent Bouillet ; adoptée à l'unanimité ;
- ouvertures complémentaires de crédits au budget de la ville (recettes nouvelles) ; adoptée à l'unanimité ;
- prime de technicité des agents municipaux en 1984 ; adoptée à l'unanimité ;
- attribution du marché de l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux à la Compagnie Générale de Chauffage ; adoptée à l'unanimité ;
- mise en place du service de soins infirmiers à domicile (création de poste et convention avec le département) ; adoptée à la majorité (trois abstentions) ;
- projet de convention avec le département pour le service social ; adoptée à l'unanimité ;
- nouvelle convention avec le département pour le Centre de protection infantile ; adoptée à l'unanimité ;
- désignation de M. Pourrez, en remplacement de M. Oheix, comme délégué du conseil municipal au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel communal ; adoptée à la majorité (trois voix contre) ;
- création d'un emploi permanent d'aide-moniteur d'éducation physique ; adoptée à l'unanimité ;
- création d'une indemnité spéciale de fonction des agents de la police municipale ; adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre TELLIER

Administrateur de Biens

GESTION : 350.19.35

118, RUE HOUDAN



CABINET TELLIER

Transactions immobilières

TRANSACTIONS : 702.36.06

92330 SCEAUX

114 bis, Rue Houdan



URBANISME - ÉQUIPEMENT

Un an de décentralisation de l'urbanisme

Principes généraux

Les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 ont défini la décentralisation des pouvoirs et des procédures en matière d'urbanisme. Ces lois comportent de très nombreux articles et sont d'analyse difficile, tant le domaine de l'urbanisme est complexe et varié. Il en est de même des décrets d'application. Le « code de l'urbanisme » qui réunit tous les textes correspondants est, en format 21 x 31 à petits caractères, un ouvrage de 311 pages avec ses annexes générales auxquelles s'ajoutent encore 63 pages d'annexes particulières !

Il n'est donc pas question dans un article de ce bulletin d'en faire un exposé d'ensemble, même résumé. Mais il paraît intéressant de bien préciser quels sont actuellement les pouvoirs du maire en matière de permis de construire et de Plan d'Occupation des Sols, et de donner quelques indications sur certains problèmes posés par ce type d'activité.

L'article 1^{er} du code, découlant de la loi du 7 janvier 1983, énonce les principes généraux comme suit :

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

Ces orientations sont donc « légales ». Elles justifient la présence de l'Etat dans l'élaboration des documents d'urbanisme et son pouvoir de contrôle sur leur exécution. De façon plus précise, l'Etat considère que le souci de protéger les milieux naturels, ruraux, paysagers, impose une certaine concentration urbaine, une certaine densité pour gérer le sol de façon économe, dont les règles doivent se traduire dans un document communal appelé « Plan d'Occupation des Sols ».

Ce document, élaboré conjointement entre l'Etat et la commune, est fondamental ;

dès lors, si un tel document n'existe pas, les demandes de permis de construire restent instruites par l'Etat et la constructibilité est très limitée, sauf rares exceptions, au centre communal déjà bâti.

Permis de construire si un POS existe

A Sceaux, après une procédure de concertation de plus de cinq années, sur avis favorable du commissaire enquêteur après enquête publique, un arrêté préfectoral du 19 avril 1982 a approuvé le Plan d'Occupation des Sols. Dans ce cas, depuis le 2 avril 1984, le permis de construire est délivré par le maire au nom de la commune.

Mais ce pouvoir ne s'exerce que pour appliquer rigoureusement toutes les prescriptions du Plan d'Occupation des Sols. Les prescriptions définissent des limites et des obligations à respecter, mais inversement, dans ces limites mêmes, donnent des droits aux propriétaires de terrain. Le maire ne peut refuser un permis de construire réglementaire : les tribunaux ont souvent condamné l'Etat ou la commune à une indemnité élevée en cas de refus injustifié. Inversement, un permis ne respectant pas certaines prescriptions de Plan d'Occupation des Sols peut être attaqué par un tiers ou par l'Etat au nom du contrôle de légalité.

En vue d'assurer le maximum de régularité dans l'instruction des permis, la commune a passé avec l'Etat une convention qui confie à la Direction Départementale de l'Équipement l'étude des demandes de permis, en liaison avec les services municipaux : l'expérience montre que les divergences éventuelles ont toujours été résolues au cours de réunions de concertation.

Au début de la législation sur l'urbanisme, des dérogations aux règles fixées pouvaient être accordées après avis conforme d'une « commission permanente de permis de construire ». Cette possibilité a été supprimée il y a une dizaine d'années. Le code de l'urbanisme indique aujourd'hui (L 123-1) que « les règles et servitudes définies par un POS ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation, à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes ». Ce texte est très restrictif et il a été demandé au service instructeur de la DDE de veiller à ce qu'il soit bien observé dans l'instruction de nos permis.

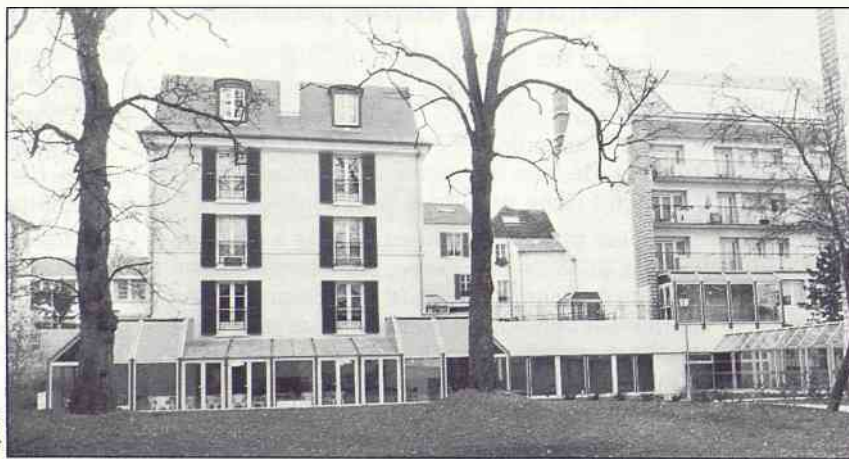
Rappelons enfin qu'un permis de construire est toujours donné « sous réserve des droits des tiers ». Cela signifie que l'arrêté de permis de construire est une autorisation administrative, reconnaissant que le projet respecte les règles d'urbanisme. Mais il ignore par principe les servitudes privées qui peuvent figurer dans une vente, une division de terrain, une donation, un accord entre voisins. Il appartient aux particuliers de les faire valoir s'il y a lieu par les procédures de droit privé, à défaut d'accord amiable. Si ces conventions privées sont approuvées par arrêté préfectoral (cas de certains règlements de lotissements), les clauses non contraires au POS deviennent réglementaires.

Possibilité de révision d'un POS

Comme on vient de le rappeler, l'Etat a accepté de décentraliser le pouvoir d'octroi du permis de construire sur la commune en cas de POS dont l'approbation avait été donnée par l'Etat. Rien d'étonnant à ce que la révision d'un POS soit soumise à une stricte procédure à laquelle l'Etat participe largement.

La loi précise en effet que le POS est « révisé dans les formes prévues pour son établissement ». La décentralisation donne à la commune un rôle important dans la procédure dans les termes ci-après.

Tout d'abord, l'établissement (ou la révision) d'un POS est prescrit par délibération du conseil municipal. Cette délibération fixe les modalités de l'association des personnes publiques autres que l'Etat à l'élabo-



La Résidence des Imbergères pour personnes âgées : à droite, immeuble réhabilité ; à gauche, immeuble neuf dans l'esprit du vieux Sceaux avec le confort d'une galerie vitrée au rez-de-chaussée.



POMPES FUNÈBRES
Tél. 661.03.04
71, rue Houdan — 92330 SCEAUX

GÉNÉRALES

TIERS PAYANT OBSÈQUES
TOUTES DÉMARCHES ET FORMALITÉS ÉVITÉES AUX FAMILLES

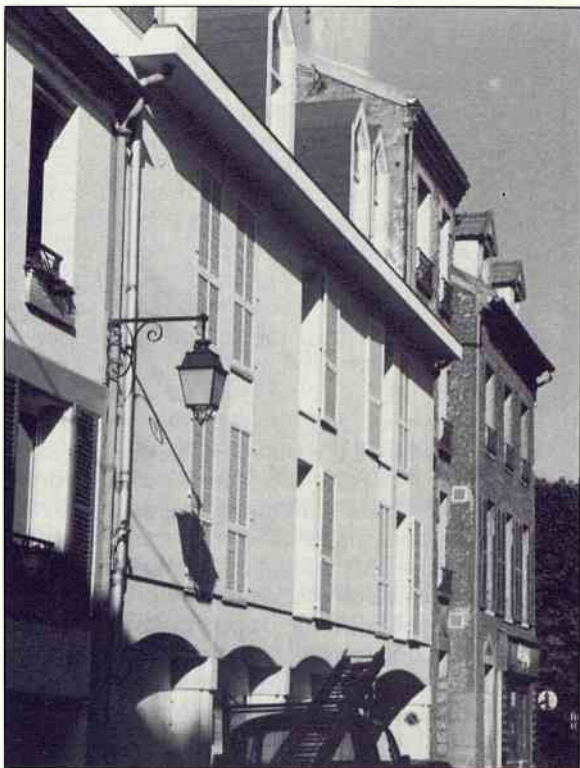
ENTREPRISE D'ÉLAGAGES
PARCS ET JARDINS

ABATTAGE - DESSOUCHAGE MÉCANIQUE

Robert ANDRÉOLI & Cie Tél. 702.96.47

38, rue des Aulnes — 92330 SCEAUX

URBANISME - ÉQUIPEMENT



Rue des Ecoles : construction remplaçant un immeuble vétuste dans le vieux Sceaux.

ration du POS (département, région, syndicat de communes par exemple). Naturellement cette délibération est prise normalement sur proposition de la commission de l'urbanisme et après concertation avec les commissions extra-municipales intéressées.

Puis, le commissaire de la République définit les modalités d'association de l'Etat à son élaboration et porte à la connaissance du maire les prescriptions nationales ou particulières, les servitudes d'utilité publique, également toute autre information utile. Sous l'autorité du commissaire de la République, le service de l'Etat dans le département chargé de l'urbanisme assure la collecte des informations et la conservation des documents nécessaires à l'instruction. Le maire entend, à leur demande, les présidents des associations agréées en application de la loi du 31 décembre 1976.

Le projet de POS est arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques associées ; puis il est rendu public par arrêté du maire. Il est soumis par le maire à enquête publique. A cet effet, le maire saisit le président du tribunal administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête. Un arrêté du maire précise l'objet de l'enquête, sa durée (supérieure à un mois), les nom et qualité du commissaire enquêteur, les lieux, dates et heures où le public peut pren-

dre connaissance du dossier, formuler ses observations, rencontrer le commissaire enquêteur.

Au vu des observations recueillies et de l'avis du commissaire enquêteur, le POS est éventuellement modifié, puis approuvé par le conseil municipal. Le contrôle de légalité est exercé sur le texte ainsi approuvé par le commissaire de la République. Ce dernier peut donc vérifier que les orientations légales rappelées plus haut sont bien respectées, ainsi que toutes les prescriptions particulières données au maire.

Comme cet exposé le montre, la procédure est assez lourde et nécessairement longue si l'on estime le temps passé à l'organisation de toutes les réunions. Cette complexité a été voulue en vue d'éviter la tentation de remanier trop souvent un POS : les services de l'Etat estiment que le travail important de concertation, d'orientation et de décision d'autorité qu'impliquent son établissement et ses perspectives d'investissement doit rester valable une dizaine d'années au moins. En tout état de cause, la loi ne prévoit aucune procédure accélérée de révision.

Possibilité de modification d'un POS

Par contre, il est possible, dans un délai de quelques mois seulement, d'apporter au POS des modifications visant à clarifier certaines ambiguïtés, à apporter certaines précisions, à mettre le texte en meilleure harmonie avec l'état de fait des constructions existantes. La modification ne doit pas porter atteinte à l'économie générale du POS, généralement exposée dans son rapport de présentation, ni aux espaces boisés classés, et ne doit pas comporter de graves risques de nuisances.

Dans le cas de Sceaux, l'expérience d'une année de permis de construire a montré que le texte du POS permettait certaines divergences d'interprétation ou comportait certaines omissions (par exemple règlements de lotissement approuvé non cités). C'est pourquoi des modifications furent, après avis favorable de la commission d'urbanisme et de la commission extra-municipale d'urbanisme, soumises à enquête publique du 10 juin au 10 juillet (voir exposé plus détaillé dans le BMI n° 148 de juin 1985, page 12). Très peu d'observations furent enregistrées et le commissaire enquêteur a, par rapport du 17 juillet, émis un avis favorable à l'adoption de ces modifications.

Elles seront donc soumises à l'approbation du conseil municipal le 26 septembre.

Il est intéressant de noter que, pour éviter de trop grandes inégalités entre propriétaires, on doit s'interdire « un zonage à la parcelle ». Les lois sur l'urbanisme admettent seulement des prescriptions particulières par grandes zones et, si possible, pas fondamentalement différentes d'une zone à l'autre.

Le POS de Sceaux comporte dix zones et la différence des prescriptions vise seulement à mieux maintenir le caractère actuel dominant de chaque zone.

Enfin, contrairement à ce qui était possible avant décentralisation, aucune dérogation par anticipation ne peut être donnée, qu'il y ait révision ou modification. La loi du 22 juillet 1983 a en effet supprimé cette possibilité ; il faut d'ailleurs noter que la jurisprudence du conseil d'Etat avait interprété restrictivement cette faculté de dérogation-anticipation. Le décret du 9 septembre 1983 indique clairement que « pendant la période de modification ou de révision du POS qui court de la date de publication de la délibération ou de l'arrêté prescrivant la modification ou la révision jusqu'à la date à



Allée Jean-Barral : extension d'un pavillon HLM.

A. ORTIN

ANCIENNEMENT GELIN

TAPISSERIE — LITERIE — DÉCORATION

TENTURE MURALE — SIÈGES NEUFS & RÉFECTION
INSTALLATION DE RIDEAUX-VOILAGES

RÉFECTIONS SOMMIERS & MATELAS DANS LA JOURNÉE

15, av. Georges Clémenceau
92330 SCEAUX ☎ 661.17.67

COUVERTURE • PLOMBERIE • INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL • CARRELAGE



Établissements CHÉREAU

6, rue Henri-Marrou, 92290 CHÂTENAY-MALABRY

TRAVAUX NEUFS

RÉNOVATION - ENTRETIEN

Agréé Gaz de France

DÉPANNAGES RAPIDES

DEVIS GRATUITS

Tél. 661 04 47

URBANISME - ÉQUIPEMENT

laquelle le plan modifié ou révisé est approuvé, le Plan d'Occupation des Sols demeure en vigueur » (R 123.35.2).

Mise à jour du POS

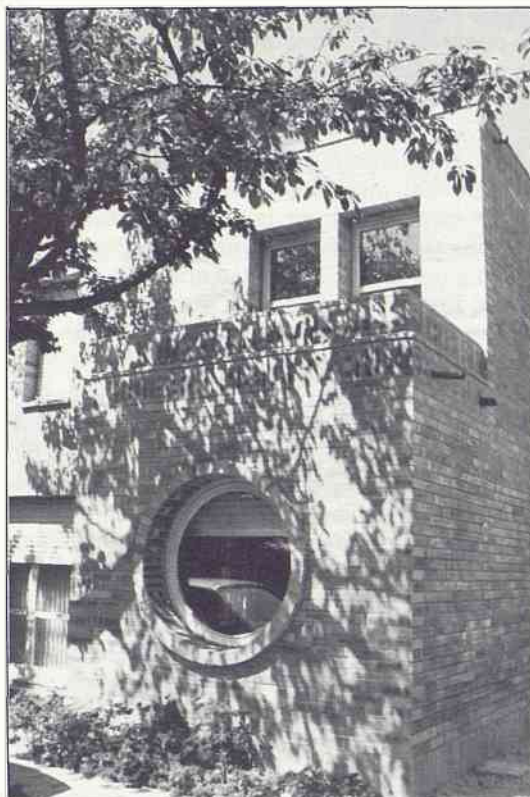
Le POS peut encore subir une modification mineure dite « mise à jour » qui, d'après le décret du 7 juillet 1977, est le report au plan :

- de certains périmètres (secteurs sauvegardés, périmètres de rénovation, carrière, etc.) ;
- des modifications résultant d'une déclaration d'utilité publique (par exemple celle du TGV) ;
- des zones d'intervention foncière (où le droit de préemption peut s'exercer).

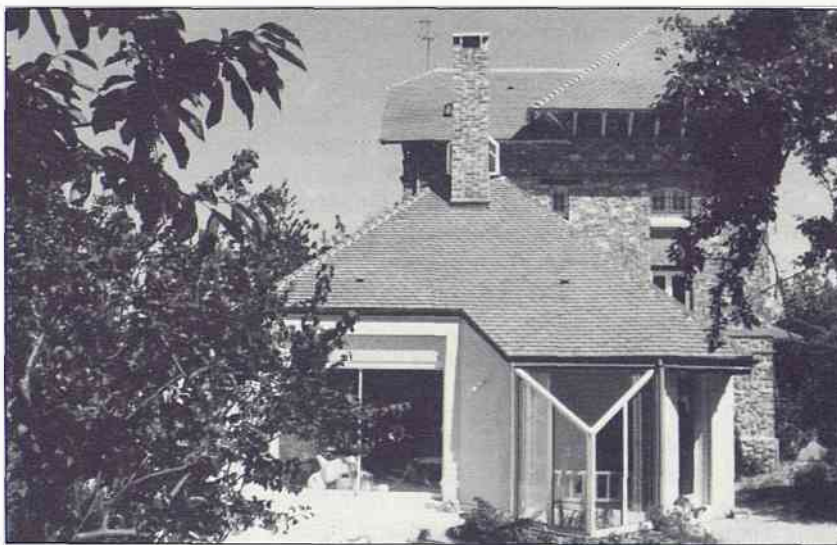
Dans l'ensemble, il s'agit surtout d'un constat de décisions régulièrement prises par d'autres autorités que le maire.

Orientation fondamentale du POS

La pratique d'un peu plus d'un an d'instruction du droit des sols montre que les demandeurs de permis trouvent toujours que les règles du POS sont trop contraignantes et limitent trop les possibilités de construire, alors que les voisins sont toujours hostiles aux constructions nouvelles, même s'ils en ont eux-mêmes bénéficié. C'est le lieu de rappeler que le rapport de présentation du POS définit comme ligne directrice « le maintien du caractère actuel de la ville dans sa diversité » ne remettant pas en cause « la stabilisation de la population autour de 20 000 habitants ». En raison de la régression constatée au cours des dix dernières années « des possibilités de constructions neuves doivent être ménagées pour maintenir la diversité d'âge et de classes sociales constatées actuellement. Cet apport devrait compenser la dédensification du bâti existant et permettre une utilisation optimale des équipements sans charge supplémentaire ». Un aperçu des zones constructibles est donné, évoquant, outre les programmes publics (ilot Charaire ou Benoît, etc.), les parcelles encore libres des secteurs pavillonnaires ou à vocation de petits collectifs. Ces orientations restent fondamentales, ne serait-ce que pour limiter la hausse des impôts locaux résultant de la diminution de la population...



Ci-dessus, un exemple de construction neuve, rue du Lycée. Ci-dessous, un exemple d'extension de pavillon avec structure solaire, à l'angle de la rue Albert-1^{er} et de la rue de Bagneux.



Une question souvent posée est de savoir si un « pavillon » peut comporter plusieurs logements. Le mot pavillon (en architecture : construction de base carrée) s'applique en effet à des constructions de volume très variable, du petit pavillon de chasse au pavillon de l'horloge du Louvre (20 m de hauteur) ou aux pavillons Baltard (35 m de côté). Deux jugements de la

Cour de cassation éclairent le sujet. L'un, du 28 juin 1972, dit que « les clauses d'un acte de 1853 prévoyant la construction de maisons de campagne et d'agrément n'interdisent pas la construction d'un immeuble collectif en copropriété » ; l'autre, du 18 février 1976, expose que « l'obligation de construire des maisons à usage d'habitation s'oppose à la construction à l'usage commercial, artisanal, ou industriel — sans imposer pour autant la construction de villas individuelles ». Par ailleurs, les services du ministère de l'Urbanisme ont rappelé que le permis de construire devait définir un volume architectural, mais ne pouvait imposer des modalités précises d'habitation (une ou plusieurs familles), par ailleurs à peu près incontrôlables. Il est même possible qu'une modification intérieure d'un immeuble existant, non soumise à permis de construire, transforme un logement en plusieurs appartements. Plusieurs logements ne sont donc pas interdits dans une même construction en zone pavillonnaire, à la condition que le volume construit ne dénature pas l'aspect général de la zone, ce qui limite nettement son importance. Mais dans ces zones le maintien du caractère « pavillonnaire » doit toujours être recherché, sans doute en gardant des passages libres, avec arbres débordant un peu sur la rue, c'est-à-dire en limitant le nombre des bâtiments accolés (pourtant recommandés pour des économies d'énergie).

Architecture et plantations

Le souci de préserver le caractère de notre ville, surtout du vieux Sceaux, conduit facilement à la critique de certaines architectures. Le POS permet certes de les discuter puisque son article 11 précise que « les constructions dont l'aspect extérieur serait de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales pourront être interdites ». Cependant, il faut reconnaître le caractère subjectif de cette prescription. Tel projet déplaît à l'un, est apprécié de l'autre. Les jugements des architectes dans ce domaine de leurs compétences sont très divers et soucieux de ne pas étouffer le génie créateur. L'opinion la plus officielle est celle de l'architecte des Bâtiments de France. Son avis est obligatoire dès que le projet se trouve à moins de 500 m d'un bâtiment



entreprise ***

BERGALET

Bureau - Correspondance

1, rue Marguerite - BP 3 - 92290 Châtenay-Malabry

devis gratuits

PEINTURE • PAPIER PEINT
REVÊTEMENT SOLS ET MURS
Tél. 350.06.58 RAVALEMENT

URBANISME - ÉQUIPEMENT

classé ou élément de bâtiment classé, tel le portail du Petit Château. Il a donc toujours été donné pour les constructions situées dans le vieux Sceaux et en bordure du parc et il a toujours été suivi, car il faudrait une motivation sérieuse et incontestable pour ne pas le faire.

De même, le maintien des beaux arbres qui existent sur certains terrains est toujours recherché. Il faut cependant savoir qu'en dehors des « espaces boisés classés » les lois sur l'urbanisme sont destinées à fixer des règles de construction et laissent au propriétaire la liberté d'aménager son espace vert comme bon lui semble, avec ou sans arbres.

S'il y a demande de permis de construire, un certain contrôle devient possible car le projet de construction doit être examiné dans son contexte, c'est-à-dire avec un plan des arbres à abattre et des plantations de remplacement envisagées sur la parcelle. Au cours de la discussion de ces dispositions, des améliorations notables ont souvent été obtenues à l'amiable.

Une activité importante

Du 2 avril 1984 au 30 juin 1985, 114 demandes de permis de construire ont été déposées. Pendant cette même période, 120 permis de construire ont été accordés, se décomposant en :

- 41 petits permis (modification de devanture, ouvertures sans modification de surfaces, clôtures, etc.) ;
- 60 moyens permis correspondant aux extensions de pavillon (ou à certains permis modificatifs, vérandas, etc.) ;
- 19 permis normaux pour construction neuve comportant 85 logements, y compris ceux de l'îlot 5 à Charaire, 11 locaux commerciaux, ainsi que l'hôtel et les salles de l'îlot 5 à Charaire.

Comme on le voit, il s'agit d'une activité d'une certaine importance, surtout parce que, en pratique, chaque permis, outre les consultations réglementaires de nombreux services, comporte des discussions avec les demandeurs ou leurs architectes, à la suite desquelles des modifications au projet initial sont presque toujours apportées.

En résumé, l'urbanisme est un domaine bien complexe que de nombreuses lois ont essayé de définir, cherchant à allier le désir de planification totale du développement des villes et même des campagnes aux idées les plus libérales sur le droit d'usage des propriétaires. Puisse notre Plan d'Occupation des Sols, amélioré si nécessaire, traduire un judicieux équilibre entre ces deux tendances !

André HERZOG,
maire adjoint
chargé de l'urbanisme.

TGV : les dernières précisions

Commission extra-municipale d'urbanisme Réunion du 9 juillet

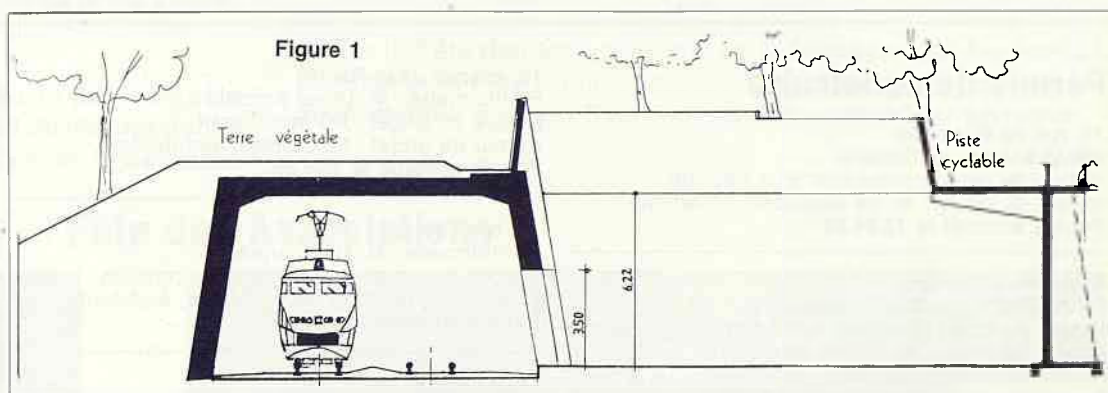
La principale question à l'ordre du jour était l'examen des derniers documents remis par la SNCF concernant notamment le secteur situé à la limite de Sceaux et Châtenay-Malabry, qui avait seulement été sommairement évoqué dans un article paru dans le BMI n° 148 de juin 1985.

Ce tronçon, non couvert initialement, avait été prévu par la SNCF en vue de construire, contre les voies, un poste de transformation qui devait rester à l'air libre, ainsi qu'un accès de sécurité aux tunnels situés au nord et au sud, accès toujours opportun et, en cet emplacement, particulièrement facile à réaliser en rai-

son du niveau de la voirie voisine peu différent du niveau du rail.

Devant l'observation que le poste de transformation pouvait rester à l'air libre, à proximité d'une couverture des voies, le premier argument fut abandonné. L'opportunité d'un accès est plus difficilement contestable et va certainement dans le sens d'une meilleure sécurité. Mais, après discussion, la grandeur de l'accès a été réduite et surtout cet accès se présente sous forme d'une ouverture uniquement latérale.

La coupe (fig.1) montre que les voies ferrées sont couvertes par une dalle assez solide pour supporter une couche de terre végétale. Un mur



Coupe à la limite de Sceaux et de Châtenay-Malabry ; on aperçoit l'accès latéral et les murs antibruit dominant la partie non couverte du poste de transformation et de la cour d'accès.

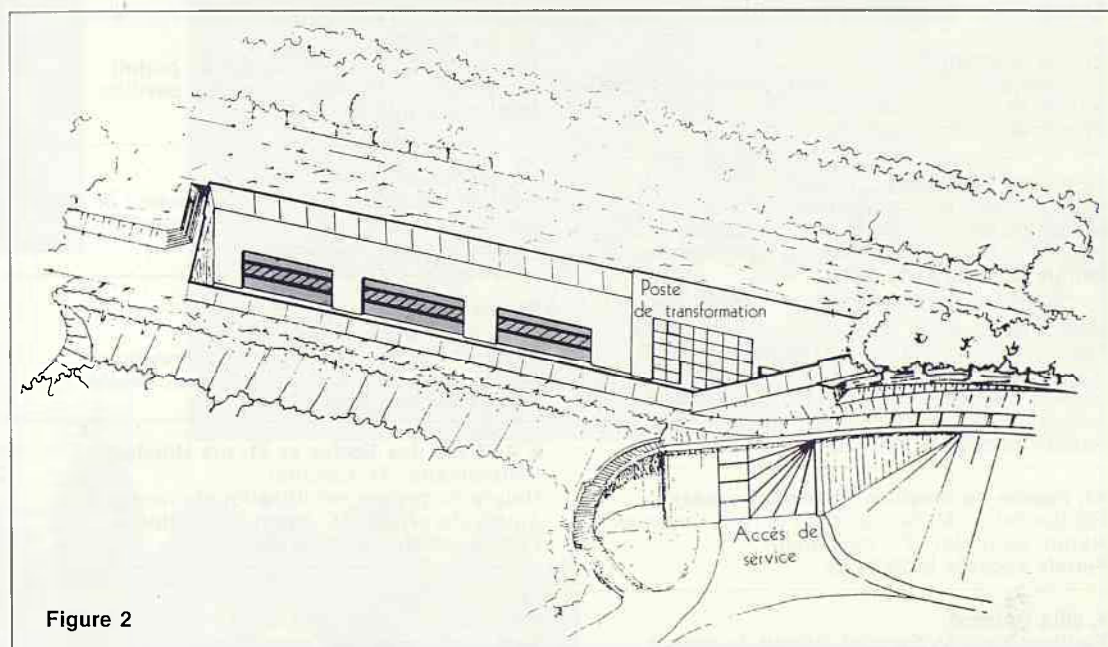


Figure 2

Vue perspective : trois ouvertures (en gris) permettent un accès de sécurité et de service.

entreprise
générale
d'électricité



INSTALLATIONS ET DÉPANNAGES
PAR UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS À VOTRE DISPOSITION

R. SERVIGNAT & Cie

12, RUE DES ÉCOLES - 92330 SCEAUX — Tél. 350.17.29 +
Ateliers : 22, rue des Écoles

S.A. au Capital de 300.000 F — QUALIFELEC IV 742

URBANISME - ÉQUIPEMENT

de 2,50 m limite cette dalle du côté de la cour d'accès et du poste haute tension. Un mur analogue limite de l'autre côté la piste cyclable. Outre leur effet protecteur, ces murs limitent également la propagation des bruits.

La perspective (fig. 2) montre que l'accès, depuis la cour, aux voies ferrées pourra se faire par trois ouvertures de 3,50 m de hauteur et d'une largeur d'environ 9 m. La partie ouverte mesure ainsi 85 m² environ, soit la moitié seulement des ouvertures du projet précédent. Les calculs de bruit permettent à la SNCF d'affirmer que la norme officielle (Leq 8 h - 20 h) sera inférieure à 50 décibels du côté de l'avenue Alphonse-Cherrier et à 51 décibels du côté du sentier des Torques ; ces chiffres sont plus faibles que ceux qui résultent des mesures des bruits actuels faites récemment dans cette zone.

Au surplus, le maire a demandé à la SNCF qu'au cas où, après mise en fonctionnement du TGV, les mesures dépasseraient les chiffres annoncés, des protections complémentaires (par exemple des portes) soient installées pour respecter les maxima calculés.

La commission a constaté que l'évolution du projet dans cette zone était satisfaisante et qu'il devait être susceptible de s'insérer correctement dans le projet de coulée verte. Elle a pris connaissance aussi des documents de base de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France, approuvés par l'Agence des Espaces Verts et transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui devient maître d'œuvre. La commission a émis un avis favorable au maintien d'un certain nombre de jardins familiaux, à la liaison rue Jean-Michaut/rue du Docteur-Lequeux, pour désen-

claver le quartier des Chêneaux-Sablons, au maintien des possibilités actuelles de parkings, à une certaine diversité de petits terrains de sport dans la partie Nord, à la limitation de la piste cyclable aux seuls cyclistes sans moteurs et, bien entendu, au respect de la dominante d'espaces verts.

Enfin, la commission a examiné avec intérêt le projet d'extension du gymnase des Clos Saint-Marcel : 600 gradins supplémentaires et une salle d'entraînement couverte contiguë au bâtiment actuel. Ce projet s'intègre bien dans la construction actuelle et présente l'avantage d'une hauteur sensiblement plus faible.

André HERZOG,
maire adjoint
chargé de l'urbanisme.

Permis de construire

17, rue de Fontenay

Pétitionnaire : M. Cellierier
Nature du projet : extension d'un pavillon
Auteur du projet : M. de Guillebon, architecte
Permis accordé le 12.04.85

5, rue Paul-Couderc

Pétitionnaire : M. Chatonsky
Nature du projet : construction de trois logements
Auteur du projet : M. Ivorra, architecte
Permis accordé le 12.04.85

49, rue de l'Yser

Pétitionnaire : M. Chevrier (auteur du projet)
Nature du projet : extension d'un pavillon
Permis accordé le 12.04.85

21, rue Guynemer

Pétitionnaire : M. Hemet Albert (auteur du projet)
Nature du projet : extension d'un pavillon
Permis accordé le 12.04.85

10, rue de Penthivère

Pétitionnaire : M. Rocquemont
Nature du projet : extension d'un pavillon
Auteur du projet : Mlle Rocquemont, architecte
Permis accordé le 12.04.85

63, rue Houdan

Pétitionnaire : SARL Sceaux-Primeur
Nature du projet : modification de façade et aménagement intérieur
Auteur du projet : M. Charton, installateur
Permis accordé le 12.04.85

43, avenue du Président-Franklin-Roosevelt

Pétitionnaire : M. Guillemonat (auteur du projet)
Nature du projet : PC modificatif
Permis accordé le 26.04.85

4, villa Gounod

Pétitionnaire : M. Sergant (auteur du projet)
Nature du projet : extension d'un pavillon
Permis accordé le 26.04.85

16, avenue Jean-Racine

Pétitionnaire : M. Duval Arnould
Nature du projet : PC modificatif
Auteur du projet : M. Claisse, architecte
Permis accordé le 3.05.85

21, rue Pasteur

Pétitionnaire : M. Humberjean
Nature du projet : extension d'un pavillon
Auteur du projet : M. Humberjean, architecte
Permis accordé le 17.05.85

12, rue Honoré-de-Balzac

Pétitionnaire : Balzac Photo
Nature du projet : création d'un magasin
Auteur du projet : M. Jouannet, architecte
Permis accordé le 24.05.85

15, rue Guynemer

Pétitionnaire : M. Gros (auteur du projet)
Nature du projet : extension d'un pavillon
Permis accordé le 24.05.85

12, avenue de la République

Pétitionnaire : M. Ly Van Luong (auteur du projet)
Nature du projet : extension d'un pavillon
Permis accordé le 24.05.85

34, rue du Lycée

Pétitionnaire : M. Zanfagna
Nature du projet : extension d'un pavillon
Auteur du projet : M. Nussaume, architecte
Permis accordé le 24.05.85

2, 4, 6, rue des Écoles et 21, rue Houdan

Pétitionnaire : M. Cicchini
Nature du projet : modification de façade
Auteur du projet : M. Austruy, architecte
Permis accordé le 10.06.85

82, rue du Lycée

Pétitionnaire : Mme Benamou
Nature du projet : PC modificatif
Auteur du projet : M. Etienne, maître d'œuvre
Permis accordé le 14.06.85

61, boulevard Desgranges

Pétitionnaire : M. Faucher
Nature du projet : extension d'un pavillon
Auteur du projet : M. Bucher, architecte
Permis accordé le 14.06.85

4, avenue de Berry

Pétitionnaire : M. Frapard
Nature du projet : modification de façade et de clôture
Auteur du projet : M. Granger, architecte
Permis accordé le 14.06.85

3, rue Michel-Charaie

Pétitionnaire : M. Gosselin
Nature du projet : vitrine de magasin
Auteur du projet : M. Schneider, architecte
Permis accordé le 14.06.85

7, rue du Docteur-Thore

Pétitionnaire : M. Roux (auteur du projet)
Nature du projet : clôture
Permis accordé le 14.06.85

31, rue Houdan

Pétitionnaire : La Chausserie
Nature du projet : modification de façade
Auteur du projet : M. Bellier, maître d'œuvre
Permis accordé le 21.06.85

94, 96, rue Houdan

Pétitionnaire : Régie Boulonnaise de l'Habitat
Nature du projet : modification de façade
Auteur du projet : M. De Oliveira, architecte
Permis accordé le 21.06.85

20, rue Léo-Delibes

Pétitionnaire : M. Bonté (auteur du projet)
Nature du projet : construction d'un escalier
Permis accordé le 28.06.85

39, rue des Chêneaux

Pétitionnaire : M. Delion (auteur du projet)
Nature du projet : extension d'un pavillon
Permis accordé le 12.07.85

17, rue Houdan

Pétitionnaire : M. Vidalenc
Nature du projet : véranda
Auteur du projet : M. Brauchereau, architecte
Permis accordé le 19.07.85



CHAUFFAGE - PLOMBERIE - COUVERTURE

entreprise PRIEZ

22, 24, RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92-FONTENAY-AUX-ROSES

service dépannage rapide

AGRÉÉ G.D.F.

tel. 350-24-40

BEAUTY FORM CENTER
gymnastique, stretching, préparation au ski
diététique, amincissement local

1^{res} séances de gymnastique et de diététique gratuites.

2^e étage du 63 rue Houdan (plétonne) SCEAUX

Tél. 350.34.50

FÊTES DE SCEAUX 1985

Avec la participation de plus de soixante-dix associations et de plusieurs milliers de visiteurs, la **Fête des associations** des 15 et 16 juin dernier a connu un éclatant succès.

Dès le samedi après-midi et toute la journée du dimanche, le jardin de la Ménagerie a été le théâtre d'une extraordinaire animation tant sur les stands que sur divers points d'attractions : rotonde avec son spectacle permanent, espace d'animation MJC, plateau d'évolution de l'OMS, boulodrome, courts de tennis et aires d'évolution de montgolfières des Gémeaux et du Comité Municipal des Fêtes.

Nous nous garderons bien d'établir un quelconque classement des stands ou d'attribuer des prix à telle ou telle initiative prise par les participants, tant il est vrai que c'est l'ensemble qui doit être jugé et que, si une palme doit toutefois être décernée, c'est au public qu'elle revient, qui a su comprendre l'enrichissement que pouvait représenter cette rencontre avec celles et ceux qui, en militant dans les associations, prennent en charge une part si importante dans l'animation de la vie locale.

Avec un nombre d'auditeurs croissant au fil des concerts pour se terminer en apothéose lors du concert de clôture donné par l'orchestre d'harmonie de la Garde républicaine, la **Semaine**

des harmonies, qui s'est déroulée du lundi 17 au samedi 22 juin, a démontré que le public mélomane de Sceaux savait être éclectique en venant écouter et apprécier des formations qu'on n'a guère l'habitude d'entendre dans le cadre des nombreuses manifestations musicales produites dans notre ville.

Et, grâce à ce flot de musique populaire, au meilleur sens du terme, le nombre de ceux qui rêvent de la création (ou de la renaissance) d'une fanfare — voire d'une harmonie — municipale s'est certainement accru.

Avec une dizaine de formations réparties dans les différents quartiers de la ville, la **Fête de la musique** du vendredi 21 juin a, malgré un temps déplorable, connu un large succès, en particulier lorsque l'ensemble des musiciens et chanteurs s'est retrouvé au jardin de la Ménagerie.

De la Fête des associations, de la Semaine des harmonies comme de la Fête de la musique, nous publions ci-après quelques images pour en fixer le souvenir. L'excellent souvenir.

J.L.O.

Fête des Associations



Les fêtes 1985 se sont ouvertes le vendredi 14 juin, sous le chapiteau du jardin de la Ménagerie, par une soirée « Guitare rythmique et rock » des ateliers de la Maison des Jeunes et de la Culture.

La Fête des Associations, dont les photos ci-dessus et ci-contre montrent une vue générale, a occupé le samedi 15 après-midi et le dimanche 16 toute la journée, tandis que la soirée du samedi, sous le chapiteau, était consacrée à un concert de jazz avec le sextet d'Eddy Louiss, organisé par le Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » (photos en haut, à gauche).

Reportage photo : Ray-Gill

Tradition félibréenne

C'est le dimanche 16 juin qu'ont eu lieu, selon la tradition, les diverses manifestations félibréennes qui, chaque année, réunissent dans notre ville bon nombre de méridionaux de Sceaux et des communes voisines, mais aussi — et très largement — de Paris et de toute l'Île-de-France : Félibres appartenant aux « écoles félibréennes » de la région parisienne ou membres des nombreux groupements culturels, folkloriques ou d'originaires du midi (rassemblés, pour la plupart, au sein du Cocampa que préside Pierre Galy) dont l'éloignement n'a pas émoussé — bien au contraire — l'amour du pays natal et l'attachement à sa langue et à ses traditions.

Après l'accueil place Frédéric-Mistral, la messe en langue d'Oc a été célébrée en l'église Saint Jean-Baptiste par l'abbé Sylvain Toulze, majoral du Félibrige. A son issue, un cortège s'est formé qui a traversé le centre piétonnier de Sceaux avant de se rendre au jardin des Félibres pour la Félibrée.

Là, comme à l'accoutumée, discours et chants se sont mêlés. Sont successivement intervenus : Jean-Louis Oheix, maire adjoint de Sceaux ; Pierre Ringenbach, maire de Sceaux, dont l'allocution est reproduite ci-après ; Alain Costantini pour un bel hommage à Jean-Henri Fabre dont on célèbre cette année le centenaire de la naissance ; Denis Rolland qui a lu un texte de Mistral sur Victor Gelu (cette année est celle du centenaire de sa mort) et qui a chanté une savoureuse chanson populaire de ce conteur marseillais. Les chants étaient assurés par la chorale La Cardelino, avec la participation de l'Estrambord — Pampres et Lys et de La Pervenquero.



Au jardin des Félibres, pendant l'allocution de M. le maire.

Allocution de P. Ringenbach, maire de Sceaux

Chère Reine,
Monsieur le maire honoraire,
Monsieur le majoral,
Monsieur le conservateur du jardin des Félibres,
Amis félibres,
Mesdames, Messieurs,

Comme le rappelait à l'instant Jean-Louis Oheix, il y a un an, presque jour pour jour, nous célébrions ici la deuxième Sainte-Estelle de Sceaux dans le souvenir de celle que, cent ans plus tôt, Frédéric Mistral avait présidé.

Depuis, un certain nombre d'événements sont venus marquer la vie de notre ville. J'en retiendrai un seul ce matin, dont les félibres et les sympathisants du mouvement félibréen ne peuvent que se réjouir.

Il s'agit, vous vous en doutez, du transfert, dans de nouveaux locaux, de notre bibliothèque municipale et, bien entendu, du « trésor » qui vous est si cher : le fonds Florian.

Descendu du deuxième étage du Petit-Château au niveau — 2 du nouveau bâtiment, l'Institut Florian bénéficie, comme l'ensemble du service municipal de lecture publique, d'un cadre moderne et fonctionnel qui devrait en faciliter l'accès tout en rendant plus aisé le travail des bibliothécaires.

Et je me plais à rappeler que c'est le jour de l'inauguration officielle, dans l'Institut Florian même, que j'ai eu le plaisir de remettre la médaille d'Or de Florian à mon prédécesseur Erwin Guldner (à qui revient l'initiative de la construction du nouveau centre ville et de la bibliothèque), et la médaille d'argent à Jean Fourié, secrétaire général des Amis de la Langue d'Oc, ainsi qu'à Georges Poisson, conservateur en chef du musée de l'Île-de-France, mais surtout en cette occasion, conservateur du jardin des Félibres.

A propos de l'Institut Florian, je voudrais maintenant apporter une précision, donner une information et rendre un hommage bien mérité.

Une précision tout d'abord : d'aucuns ayant donné au terme « Institut Florian » (choisi pour valoriser son image) une signification statutaire, j'indique très clairement — et sans que cela lui enlève quoi que ce soit de son prestige — qu'il est, en fait, la section de langue d'Oc de la bibliothèque municipale de Sceaux. Rien de plus, rien de moins.

Une information maintenant qui s'adresse à ses usagers et plus particulièrement à ceux qui, n'étant pas Scéens, le fréquentent sans pour autant profiter de l'ensemble des services de la bibliothèque et de la discothèque : j'ai demandé à Thérèse Pila, notre bibliothécaire, d'étudier des conditions particulières d'accès pour les membres des écoles félibréennes d'Île-de-France : Amis de la langue d'Oc, Pampres et Lys, Pervenquero et, bien entendu, Méridionaux de Sceaux.

Un hommage enfin : c'est celui que je rends en votre nom à celle qui va prochainement quitter ses fonctions de bibliothécaire à Florian.

Je veux parler de Denise Danchot qui sait à quel point nous lui sommes reconnaissants pour le travail considérable qu'elle y a réalisé, pour son dévouement inlassable et pour cette ferveur qu'elle a toujours mise dans l'accomplissement de sa mission.

Elle part non sans nostalgie, mais la joie au cœur, sachant que c'est Jacqueline Combarous qui va reprendre le flambeau avec le même enthousiasme.

Mesdames, Messieurs, il me reste à vous souhaiter de continuer de passer une très bonne journée dans notre ville en fête.

Une fête dont vous mesurez certainement tout l'intérêt, vous qui, pour la plupart, militiez dans des associations.

Une fête qui vous est ouverte et où nous aurons, tout à l'heure, le plaisir renouvelé d'y voir se produire les groupes méridionaux d'Île-de-France, qui nous font l'amitié de leur présence colorée.

J'ajoute que nous sommes une nouvelle fois très touchés de la fidélité du majoral Toulze, « aumônier des Félibres de Sceaux », et de celle de Madame Sapaly, ancienne Reine du Félibrige, et qui reste pour nous la reine de ce jardin.

Merci, Mesdames, Messieurs, pour votre présence et pour votre aimable attention.



Les montgolfières.



Boxe sur le plateau d'évolution



Quatre groupes folkloriques se sont produits au cours de la journée sur la rotonde du jardin de la Ménagerie : Les Cardils du Périgord, La Coupo Santo (Provence), L'Ensoulheiado (Languedoc - Notre photo, sur laquelle on reconnaît les animateurs du groupe, M. et Mme Tauziède), Les Limousins de Paris.

Fête des Associations

ANIMATION



Concert sur le podium de la rotonde.



L'espace d'animation MJC.



tennis de l'OMS.

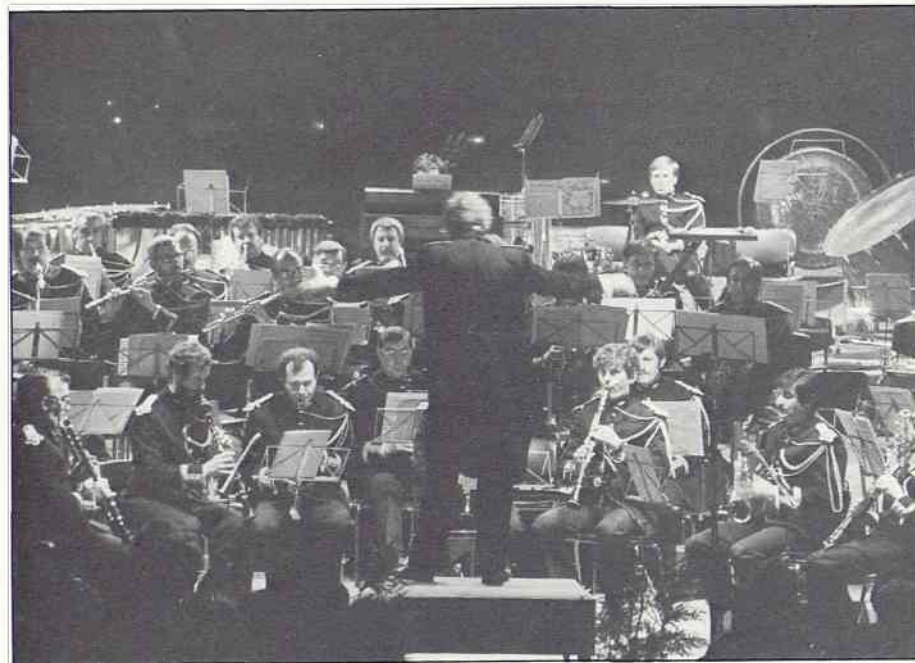


FÊTES DE SCEAUX 1985

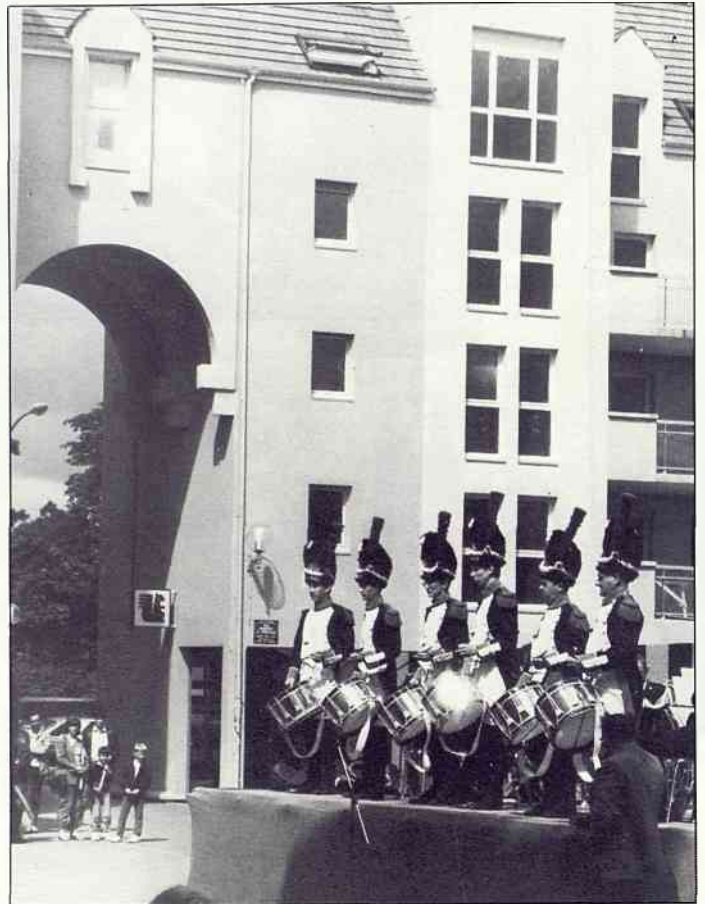
Semaine des Harmonies



L'orchestre des sociétés de musique des Hauts-de-Seine.



L'orchestre d'harmonie de la Garde Républicaine.



La batterie d'Empire de la Police nationale.

Fête de la musique



Sceaux Ville Propre : un nouveau concours



La propreté est l'affaire de tous : de la ville de Sceaux qui doit mettre en place les équipements nécessaires, mais aussi de chacun d'entre nous qui doit y prêter attention. C'est pourquoi, parallèlement aux réalisations concrètes d'un effet immédiat, la commission extra-municipale Sceaux Ville Propre a entrepris depuis sa création, en 1982, une action systématique d'information et de sensibilisation. En 1984/85, elle s'est efforcée d'être présente dans la vie quotidienne de Sceaux par des affiches, des articles dans le Bulletin Municipal d'Information et une participation active à la fête des associations de juin dernier. Mais l'événement majeur de cette campagne de sensibilisation a été le concours de dessins d'enfants qui a rassemblé plus de 700 enfants autour d'une petite réflexion sur la propreté. A cet égard, la coopération avec les enseignants a été très bénéfique.

A partir de cette expérience, la commission extra-municipale a souhaité renouveler l'action de sensibilisation des jeunes et organise, durant le dernier trimestre 1985, un concours de textes d'enfants dont le règlement est publié ci-dessous. Comme en 1984, l'objectif de ce concours n'est pas de culpabiliser les enfants, mais de les sensibiliser à la propreté de la ville. Avec l'aide des enseignants et de chacun d'entre vous, nous avons la conviction que des progrès seront réalisés.

Patrice NOAILLES,
conseiller municipal,
vice-président
de la commission extra-municipale
Sceaux Ville Propre



Règlement du concours de textes d'enfants

Article 1

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation aux problèmes de la propreté, la ville de Sceaux lance un concours de textes d'enfants.

Article 2

Le thème de ce concours est : « Parlez-nous d'une ville propre et calme ».

Article 3

Ce concours est ouvert à tous les enfants résidant à Sceaux ou inscrits dans une école de Sceaux et poursuivant leurs études, en 1985/86, dans une école primaire, en classe de CM1 ou de CM2.

Sont exclus de ce concours les enfants des membres du jury.

Article 4

Les textes, de dix lignes environ, ne doivent pas comprendre plus de 150 mots (y compris les articles).

Les noms des candidats doivent être inscrits exclusivement au dos du texte.

Article 5

Les bulletins de participation, qui doivent accompagner chaque texte, sont disponibles au service des Relations publiques de la mairie.

Article 6

Les textes doivent être remis au plus tard le vendredi 13 décembre à 18 heures, au service des Relations publiques de la mairie. Chaque enfant peut remettre un texte.

Article 7

Les prix ci-dessous seront attribués :
1^{er} prix : raquette de tennis, appareil photo, walkman, console jeux TV ou équivalent (*);
2^e prix : roller-skate, magnétophone, pocket-photo, radio-réveil ou équivalent (*);
3^e prix : jeux électroniques ou équivalent (*);
4^e au 15^e prix : livre, disque ou équivalent (*);
16^e au 50^e prix : un tee-shirt Sceaux Ville Propre.

Article 8

Les cinq meilleurs textes resteront la propriété de la ville de Sceaux qui pourra en faire usage, notamment dans ses campagnes de sensibilisation.

Les autres textes pourront être repris par leur auteur.

Article 9

Le jury, composé de quinze membres, sera placé sous la présidence d'honneur de M. le maire de Sceaux.

Il comprendra cinq responsables des groupes scolaires concernés à Sceaux, trois représentants des parents d'élèves, quatre membres de la commission Sceaux Ville Propre, dont le président du jury, et trois personnalités qualifiées.

(*) A choisir dans les propositions rassemblées par le service des Relations publiques de la mairie.



Sceaux Ville Propre à la fête des associations, les 15 et 16 juin dernier ; on reconnaît, de gauche à droite, Mme Monique Saunois, maire adjoint, M. Pierre Ringenbach, maire, Mme Maryvonne Baudet, ancien conseiller municipal, M. Philippe Laurent, maire adjoint, M. Patrice Noailles, conseiller municipal et M. Yannick Bloton, l'un des animateurs de la commission Sceaux Ville Propre.

TOUTE L'ALIMENTATION
AU DOMAINE ROYAL

PRODUITS FAUCHON - HÉDIARD / sa cave • sa confiserie / livraison à domicile à partir de 350 F

61, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX - TÉL. 661.02.09

113, AV. DU GÉNÉRAL-LECLERC - BOURG-LA-REINE - TÉL 660.87.16

L'Océan
POISSONS ET CRUSTACÉS
ARRIVAGES DIRECTS
61, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX
TÉL. 661.02.09

505 génération 86

"LA RÉVÉLATION"

une multitude de nouveautés qui en font un modèle différent



exposition et essais

**SIREINE
AUTOMOBILE**

votre concessionnaire



PEUGEOT

TALBOT



(RN 20) — 12, AVENUE DU GÉNÉRAL-LECLERC — 92340 BOURG-LA-REINE
TÉL. 664 15 03.

vos achats de tous les jours

ACCÈS DIRECT DU MAGASIN AU COFFRE DE VOTRE VOITURE

**PARKING
COUVERT**

MULTI

153, RUE HOUDAN
gare de robinson

ASSOCIATIONS

Collège universitaire Fontenaisien

Antenne de Sceaux

L'antenne de Sceaux du Collège va entamer sa sixième année d'existence. La séance d'ouverture aura lieu le jeudi 21 novembre à 15 h. Notre salle habituelle de l'ancienne mairie ayant été réservée ce jour-là pour d'autres manifestations, elle se tiendra **exceptionnellement** dans la salle des Gémeaux, que sa directrice a bien voulu mettre à notre disposition. **Les séances suivantes, à partir du jeudi 5 décembre, se tiendront comme par le passé à l'ancienne mairie, 68, rue Houdan, à 15 h.**

Nous souhaitons que nos adhérents ne soient pas désorientés par ces modifications et assistent nombreux à toutes nos séances. Le programme de l'année n'était pas définitivement arrêté à la date qui nous était imposée pour paraître dans le présent bulletin ; il sera publié dans le numéro du mois d'octobre. Nous avons obtenu le concours de personnalités éminentes dans des domaines très divers et pensons que les sujets traités retiendront l'intérêt, non seulement des adhérents fidèles, mais aussi des personnes qui ne connaissent pas encore le Collège.

Les adhésions seront prises comme d'habitude :

- tous les mercredis, de 15 h à 17 h, à la MJC, 21, rue des Écoles, à partir du mercredi 2 octobre ;
- tous les jeudis, de 14 h à 16 h, au CSCB, 2, rue du Docteur-Roux, à partir du jeudi 3 octobre.

La cotisation annuelle a été fixée à 140 F par l'assemblée générale du Collège. Elle donne droit sans condition de résidence, d'âge ni de niveau de culture, à toutes les activités du Collège à Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine, soit :

- 90 conférences-débats, des expositions, des visites, des prêts de cassettes ;
- l'accès à la bibliothèque ;
- l'envoi des trois numéros de la revue culturelle éditée par le Collège.

Centre Social et Culturel des Blagis

Rentrée 1985/86 : nouvelles activités

- théâtre adultes, le lundi à 21 h ;
- chorale, le mercredi à 20 h 30 ;
- peinture sur bois, le jeudi de 14 h à 16 h 30 ;
- plein air, le mercredi après-midi (enfants) ;
- bridge : initiation le vendredi après-midi ;
- encadrement, poterie, vannerie : possibilité d'organisation de sessions ;
- démarrage début octobre d'une session de formation, en treize séances, au brevet national de secourisme à partir de 16 ans, les lundis et vendredis de 20 h 30 à 22 h 30 (150 F la session).

Inscriptions aux activités

- Activités sportives (tennis, athlétisme) : le samedi 14 septembre.
- Activités de danse et d'expression (yoga, gymnastique, claquettes, classique, jazz, moderne, aérobic, théâtre adultes et enfants) : à partir du 16 septembre.
- Activités artisanales (cartonnage, gainerie, reliure, dorure, peinture sur soie, peinture sur bois, patchwork, tissage, sculpture sur bois) : à partir du 16 septembre.
- Anglais, bibliothèque, tennis de table : à partir du 16 septembre.
- Activités musicales (piano, flûte, guitare, luth, sol-

Les Gémeaux

Les Gémeaux vous accueillent dès le 16 septembre. Une saison tonique s'annonce, placée sous le signe du jazz, du théâtre, de la danse et du cinéma bien sûr.

C'est Karole Armitage avec « Double duo » qui ouvrira la saison chorégraphique, le mardi 8 octobre à 20 h 30.

Après Grenoble (création en mars 1985), le Festival d'Avignon et avant le Festival d'automne de Paris, nous accueillons Karole Armitage, merveilleuse danseuse initiée à la danse par G. Balanchine, puis Merce Cunningham. Depuis 1981 elle présente ses propres chorégraphies aux Etats-Unis, en Europe et dans le monde entier.

« Tout de noir vêtue, royalement impertinente, Karole Armitage se déhanche lascivement sur un air de pavane. Puis, toutes pointes dehors, dans ses chaussons rouges, suspendue à contre-rythme, elle pousse ses arabesques à la limite du déséquilibre. Evanescence, elle s'amuse à glisser dans son grand voile tel un fantôme de Giselle ».

(Marcelle MICHEL — Le Monde).

Avant l'ouverture, le 8 novembre, du club de jazz, le « Sceaux What ! », Henri Texier vous mettra en appétit de rythmes et de swing.

Le vendredi 11 octobre à 20 h 30, il sera accompagné par Philippe de Schepper (guitare), Louis Sclavis (saxo-clarinette) et Jacques Mahieux (batterie).

Dante, être humain seul, effrayé par le chemin de la vie, « poussière dans l'œil de Dieu », est emporté dans le grand drame de la Nature en mouvement et ne parvient plus à tisser le fil de son existence, de son art. Il doute, il a peur, il s'écroule... pour renaître.

Dante est le sujet de son propre poème et demande au poète antique Virgile d'être son guide pour l'accompagner.

fège, jardin musical, chorale, musique d'ensemble) : le samedi 21 septembre.

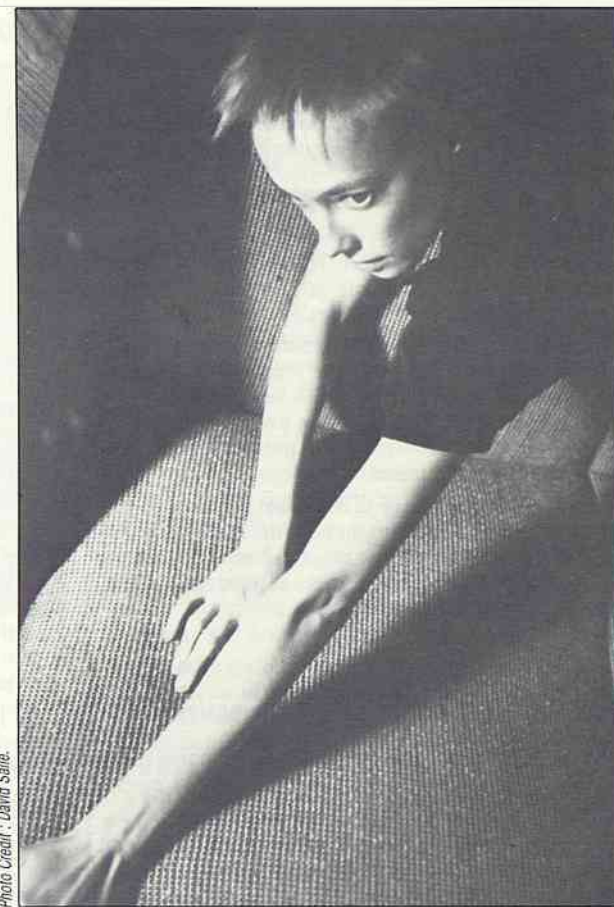
Lors de votre inscription, nous vous demandons d'apporter quatre enveloppes timbrées à votre adresse.

Toutes les activités reprendront le 1^{er} octobre 1985.

... et toujours des services :

- économie sociale et familiale - CAF ;
- service social - CAF ;
- Protection Maternelle et Infantile - PMI ;
- Centre Information Accueil Services - CIAS ;
- permanence consommateurs de l'UFCS ;
- écrivain public ;
- Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation - PAIO ;
- service documentation et information ;
- service petites annonces ;
- spectacles à tarifs préférentiels ;
- service troc-temps (recherche de compétences à échanger) ;
- Club scéen des anciens des Blagis ;
- recherche emploi jeunes ;
- accueil jeunes : activités diverses de jeux, plein air, bi-cross, tennis de table, etc.

Le Centre Social et Culturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux (tél. 660 51 18) est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, et le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.



Karole Armitage.

A son exemple, d'autres « grands guides de l'émotion » nous accompagnerons par leurs textes au cours du voyage dans « Le Jardin Pétrifié ».

Ce texte mythique mis en scène par les Compagnies Daru et Lescot vous fera découvrir une forme théâtrale originale et envoûtante, les Formes Animées.

Création aux Gémeaux le vendredi 18 octobre à 20 h 30. Autres représentations les samedi 19 octobre à 20 h 30, dimanche 20 octobre à 17 h, jeudi 24 octobre à 20 h 30, vendredi 25 octobre à 20 h 30.

Association des Artistes Scéens

Avec la rentrée, les Artistes Scéens reprendront leurs activités. Le premier mardi de chaque mois, à 20 h 30, ils se retrouveront à la MJC. Des échanges se feront autour des œuvres apportées par chacun, discussions amicales dont tous tireront profit.

La première réunion aura lieu le mardi 2 octobre.

Sceaux-Accueil

Les vacances se terminent, c'est bientôt la rentrée, toutes les animatrices de Sceaux-Accueil sont heureuses de vous retrouver et sont prêtes à accueillir les nouveaux venus au cours de réunions d'amitié et des nombreuses activités.

Le premier rendez-vous est fixé au jeudi 3 octobre, de 14 h à 16 h à la MJC, uniquement pour retirer la carte d'adhérent de la saison 1985/86 ; ce même jour, de 18 h à 20 h à la MJC, un pot d'accueil sera proposé aux nouveaux adhérents et à ceux qui ont adhéré depuis octobre 1984 ; ils pourront s'inscrire aux activités.

Le lundi 7 octobre, à partir de 14 h à la MJC, Sceaux-Accueil offrira un goûter d'accueil ; les inscriptions pourront également être prises ainsi que le mardi 8 octobre, de 14 h à 16 h.

ASSOCIATIONS

Maison des Jeunes et de la Culture

Exposition de la rentrée

Ysabel Mavit vous propose de découvrir ses peintures à la MJC, du 9 au 27 septembre 1985, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Section judo

Les judokas de la MJC ont, tout au long de l'année scolaire 1984/85, représenté le club dans les diverses compétitions individuelles.

Il est important que des représentants du club participent à ces compétitions car leur présence est la manifestation de la vitalité de la section judo ; elle permet d'entretenir des relations avec des membres d'autres clubs et contribue au maintien d'un bon niveau technique général.

Nous reviendrons sur la manifestation du 16 juin dans un prochain numéro du bulletin, mais nous invitons dès maintenant tous ceux qui sont attirés par ce sport complet à s'inscrire sans tarder à la MJC pour la saison 1985/86.

Rentrée 1985/86 : jours et heures d'inscription aux activités

Nous vous communiquons ci-après les dates d'inscription des différentes activités qui seront proposées pour la saison 1985/86.

En raison d'obligatoires mutations de locaux et d'incertitudes concernant les aménagements réalisés durant ces vacances, et selon des modalités d'exécution dont nous ignorons actuellement les délais, nous espérons pouvoir vous accueillir dans de bonnes conditions à compter du 30 septembre, pour l'ouverture des ateliers.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance. A bientôt.

Activités enfants et jeunes : (7/11 ans et 12/15 ans)

- **secteur artisanal** (couture, dessin-peinture, émaux, expression théâtrale, marionnettes, peinture sur soie) : mercredi 18 septembre, de 14 h à 16 h ;
- **secteur danses** :
 - American jazz : mercredi 18 septembre (de 17 h à 19 h pour les anciens adhérents ; de 19 h à 21 h pour les nouveaux) ;
 - danse classique : mercredi 25 septembre (de 15 h à 17 h pour les anciens adhérents ; de 17 h à 19 h pour les nouveaux) ;
 - danse expression : mercredi 25 septembre (de 16 h à 17 h pour les anciens adhérents ; de 17 h à 19 h pour les nouveaux) ;
 - danse folklorique : mercredi 25 septembre, de 17 h à 19 h ;
- **secteur langues** :
 - anglais : jeudi 19 et vendredi 20 septembre de 17 h à 18 h ;
 - allemand : vendredi 20 septembre, de 17 h à 18 h ;
- **secteur sportif** :
 - équitation (à partir de 12 ans) : vendredi 13 septembre, de 17 h à 19 h ;

— escrime : assemblée générale le samedi 14 septembre à 14 h 30 ; inscriptions le même jour de 15 h 30 à 17 h 30 ;

— judo : anciens adhérents, le jeudi 12 septembre, de 17 h à 19 h ; nouveaux, le samedi 14 septembre, de 14 h 30 à 16 h 30 ;

— tennis enfants : tous les matins, à partir du jeudi 12 septembre ;

— tennis de table : le vendredi 27 septembre, de 18 h à 20 h ;

• **secteur musical** (piano, flûte, solfège, entraînement auditif, jardin musical, initiation, batterie, guitare classique, guitare rythmique) :

— anciens adhérents : le mardi 17 septembre, de 18 h 30 à 19 h 30 ;

— nouveaux : le samedi 21 septembre, de 15 h à 16 h 30 ;

• **secteur éducatif, scientifique et technique** :

— électronique, audio-visuel, modélisme, photo : le jeudi 26 septembre, de 18 h à 20 h ;

— informatique : le jeudi 19 septembre (de 17 h 30 à 18 h 30 pour les anciens adhérents ; de 18 h 30 à 20 h pour les nouveaux).

Le judo et l'escrime reprendront le lundi 16 septembre. Les autres activités reprendront à partir du lundi 30 septembre.

Activités jeunes et adultes :

• **secteur artisanal** :

— dessin-peinture, lithographie, peinture sur bois : le mardi 24 septembre, de 16 h 30 à 20 h 30 ;

— encadrement, patchwork, couture, peinture sur soie : le lundi 23 septembre, de 17 h 30 à 20 h 30 ;

— tapisserie : le mardi 8 octobre, de 18 h à 20 h ;

• **secteur danses** :

— American jazz, danse moderne, danse de salon : le mercredi 18 septembre (de 17 h à 19 h pour les anciens adhérents ; de 19 h à 21 h pour les nouveaux) ;

— danse folklorique : le mercredi 25 septembre, de 17 h à 19 h ;

• **secteur langues** :

— italien : le jeudi 19 septembre, de 18 h à 20 h ;

— anglais : le jeudi 19 et le vendredi 20 septembre, de 18 h à 20 h ;

— allemand : le vendredi 20 septembre, de 18 h à 20 h ;

— initiation au français, méthode Alliance Française : le mardi 24 et le jeudi 26 septembre, de 9 h 30 à 11 h 30 ;

— apprentissage du français pour étrangers, alphabétisation : le vendredi 27 septembre, à 14 h 30 ;

• **secteur sportif et corporel** :

— judo : anciens adhérents, le jeudi 12 septembre, de 17 h à 19 h ; nouveaux et bourse aux kimonos, le samedi 14 septembre, de 14 h 30 à 16 h 30 ;

— escrime : assemblée générale le samedi 14 septembre à 14 h 30 ; inscriptions et bourse aux vêtements le même jour, de 15 h 30 à 17 h 30 ;

— gymnastique : pour les cours de jour, le lundi 16 septembre, de 14 h 30 à 18 h ; pour les cours du soir, le mercredi 25 septembre, de 18 h 30 à 20 h 30 ;

— gymnastique douce : options à l'accueil de la MJC ;

— yoga : anciens adhérents, le lundi 16 septembre, de 17 h à 19 h ; nouveaux, le mercredi 25 septembre, de 18 h 30 à 20 h 30 ;

— équitation : le vendredi 13 septembre, de 17 h à 19 h ;

— golf } le vendredi 27 septembre,
— tennis de table } de 18 h à 20 h ;

• **secteur musical** (piano, flûte, solfège, entraînement auditif, initiation, batterie, guitare classique, guitare rythmique) :

— anciens adhérents : le mardi 17 septembre, de 19 h à 21 h ;

— nouveaux : le samedi 21 septembre, de 16 h 30 à 18 h ;

• **secteur éducatif, scientifique et technique** :

— audio-visuel, électronique, modélisme, photo, vidéo : le jeudi 26 septembre, de 18 h à 20 h ;

— informatique : le jeudi 19 septembre (de 17 h à 18 h 30 pour les anciens adhérents ; de 18 h 30 à 20 h pour les nouveaux) ;

— cours de secourisme : se renseigner début septembre à la MJC.

Le judo et l'escrime reprendront le lundi 16 septembre, la tapisserie le jeudi 10 octobre. Les autres activités reprendront à partir du lundi 30 septembre.

Nouvelles formules prévues pour la rentrée :

• **gymnastique douce** : renseignements à l'accueil de la MJC ;

• **spécial enfants** :

— couture : le mardi, de 17 h à 18 h 30,

— peinture sur soie : le mercredi, de 13 h 30 à 16 h 30 (tous les 15 jours),

— photo : le mercredi, de 13 h 30 à 16 h,

— danse folk : le mardi, de 17 h 40 à 18 h 30 ;

• **patchwork**, stage d'initiation de 6 h (en trois séances de 2 h) pour la réalisation d'un coussin :

— stage n° 1 : les 18 et 25 novembre et le 9 décembre,

— stage n° 2 : les 24 février et 3 et 10 mars,

— stage n° 3 : les 7, 14 et 21 avril ;

• **spécial cours du soir** :

— stage d'initiation au patchwork en trois séances de 2 h, de 18 h 30 à 20 h 30,

— stage d'initiation à l'encadrement ;

• **stage de photographie** :

— débutants : le mercredi, de 19 h à 22 h,

— prises de vues (9 séances) : le samedi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h,

— travail de labo (9 séances) : le samedi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

• **peinture sur soie** pour initiés, en six séances de 3 h (formule atelier) ;

• **cours de secourisme** : renseignements à l'accueil de la MJC ;

• **peinture sur bois** : le mercredi, de 14 h à 17 h (tous les 15 jours) ; stage prévu les 19 et 26 novembre, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

A SCEAUX
VOTRE NOUVEAU
COIFFEUR
POUR DAMES



au 112 bis rue Houdan

Morgan-Coiffure

vous y attend avec et sans rendez-vous

JOURNÉE
CONTINUE

Tél. 702 84 45

ASSOCIATIONS

Samedis Musicaux de Sceaux - Amis du Conservatoire

Une bonne saison pour les fervents de la musique

Deux associations amies décident de mettre en commun leur compétence et leurs moyens pour mieux servir leurs adhérents et organiser ensemble les manifestations, dès la saison 1985/86.

A la mandoline, familière des Samedis Musicaux de Sceaux, qui continue d'être le signe de ralliement, viennent se joindre les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, dont les activités nombreuses et de qualité ont nourri des générations de jeunes dans leur éducation musicale.

Pour votre plaisir et le nôtre, nous continuerons d'offrir un éventail toujours plus large de concerts choisis : cette année, différents styles de musique de chambre et, bien sûr, un grand récital de piano.

Notre tradition d'accueil personnalisé et de dialogue est plus que jamais à l'ordre du jour.

Mais ce sont surtout les jeunes qui bénéficieront de la nouvelle formule. En effet, un programme spécial d'animation des concerts de l'après-midi, qui précèdent et éclairent les concerts du soir, a été élaboré pour eux. Déjà fréquentés par des habitués de tous âges, ces animations accueilleront également les élèves du conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, qui y trouveront un écho vivant à leur enseignement et un contact direct avec des interprètes de grande valeur.

A chaque séance, un spécialiste, musicien ou professeur, fera le lien entre les auditeurs et les exécutants, mais également entre les auditeurs eux-mêmes.

Notre projet est de combler le plus possible le fossé entre connaissance théorique ou écoute passive et pratique de la musique sous toutes ses formes ; l'audition en direct en étant une de toute première qualité.

Dans cette optique, une place de choix est accordée à la performance en public des jeunes exécutants et des professeurs, par l'extension de la série « *Les jeunes jouent pour les jeunes* ».

Encore une fois, c'est la rencontre amicale de deux formes d'action musicale qui a fait naître cette nouvelle association « *Les Samedis Musicaux de Sceaux et les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux* ».

Erik Berchot, piano, le 12 octobre

Pour l'ouverture de la saison, nous avons invité Erik Berchot, jeune pianiste français dont le palmarès artistique éloquent lui a permis d'entreprendre une brillante carrière internationale.



Erik Berchot.

Il s'est vu décerner notamment le prix Viotti en 1977, le prix Maria Canals en 1978, le prix Marguerite Long en 1979... et surtout le prix Frédéric Chopin à Varsovie en 1980. Peu après, il a été invité plusieurs fois au Festival de l'Orangerie de Sceaux, où l'affluence du public lui a réservé un accueil particulièrement chaleureux.

A ses talents de soliste, Erik Berchot vient d'ajouter ceux de comédien, puisqu'il est le concertiste du film « *Partir, Revenir* » de Claude Lelouch.

Programme de la saison 1985/86 :

- 12 octobre 1985 : Erik Berchot, piano — Schumann, Debussy, Rachmaninov ;
- 9 novembre 1985 : Alain Marion et Martine Géliot, flûte et harpe — Bach, Mozart, Telemann, Debussy ;
- 11 janvier 1986 : Quatuor Viotti — Mozart, Beethoven, Debussy ;
- 1^{er} février 1986 : Martine et Xavier Gagnepain, piano et violoncelle — Schubert, Brahms, Fauré ;
- 8 mars 1986 : Quatuor avec flûte — B. Buxtorf, A. Chamoro, J. Borsarello, R. Loewenguth — Intégrale des quatuors avec flûte de Mozart ;
- 12 avril 1986 : Ensemble Caix d'Hervelois — Bach, Telemann, Couperin ;
- 31 mai 1986 : Ensemble Alexandre Stajic — Mozart, Schubert ;
- 7 juin 1986 :
 - 14 h 30 et 17 h : deux séances « *Les jeunes jouent pour les jeunes* »,
 - 20 h 45 : Christian Fages et Pierre Dupin, violon et piano — Beethoven, Debussy, Messiaen.

Tous les concerts ont lieu à 17 h 30 en concert animation et à 20 h 45 en concert du soir, au CAC « *Les Gémeaux* », 49, avenue Georges-Clemenceau.

Pour tous renseignements et abonnements, s'adresser au secrétariat, 21, rue des Ecoles, tél. 350 05 96.

Association des Amis des Orchestres de Jeunes Alfred Loewenguth

Édition spéciale sur la fête des associations

Les Orchestres de Jeunes Alfred Loewenguth se sont fait entendre deux fois lors de la fête des associations :

- le samedi 15, à 16 h, deux orchestres d'enfants de 4 à 12 ans, dirigés par Denis Bartaire, ont interprété successivement un choral de Brahms-Haydn, un air de Haendel et la Symphonie enfantine de Laure Choisy ;
- le dimanche 16, à 16 h, l'orchestre junior (jeunes de 11 à 14 ans), dirigé par Olivier Burgaud, a joué une petite suite de Schumann et la farandole de l'Arlésienne de Bizet.

Sur les panneaux de présentation des OJAL on pouvait remarquer l'importance particulière des activités programmées pour 1985, Année Européenne de la Musique et Année Internationale de la Jeunesse.

La participation des OJAL au Festival Musical Européen de la Jeunesse à Munich, la grande tournée de concerts en Europe du Nord et les jumelages musicaux (constitution d'orchestres franco-allemand, franco-suisse, franco-hollandais et franco-suédois) ont été proposés sous le nom de « *Euromusique Jeunes 85* ». Ce projet est l'un des 50 retenus pour constituer le programme officiel de la France pour l'Année Européenne de la Musique.

Jeunes âgés de 5 à 20 ans et qui avez déjà au moins un an de pratique instrumentale, venez rejoindre les OJAL.

Les Orchestres de Jeunes Alfred Loewenguth

Les orchestres d'enfants et de cadets de la Scola Cantorum, qu'Alfred Loewenguth avait créés en 1958, ont pris au fil des ans une ampleur considérable.

Devenus les Orchestres de Jeunes Alfred Loewenguth, ils regroupent actuellement plus de 800 instrumentistes, répartis en 16 formations différentes, dont 9 orchestres symphoniques.

Tous les participants sont des musiciens amateurs, âgés de 5 à 22 ans, qui poursuivent une scolarité normale.

Les OJAL reçoivent tous les enfants, dès leur deuxième année d'étude instrumentale, sans aucune sélection. Ils ne sont pas attachés à une école de musique et les participants étudient leur instrument personnellement. Toutefois, cette pratique collective de la musique leur apporte un soutien et un enthousiasme qui viennent compléter très utilement le travail individuel. Lorsque des œuvres comportent des parties de soliste, celles-ci sont confiées à des membres de l'orchestre, qui trouvent là une occasion d'affirmer leur personnalité.

Le but d'Alfred Loewenguth, en créant ces orchestres, était de donner aux jeunes le goût de la pratique musicale, et il y réussit au-delà de toute espérance.

Cours Privé de MUSIQUE et de DANSE ACADÉMIE MUSICALE EN ILE-DE-FRANCE

Tous niveaux pour Jeunes et Adultes

21, rue de la Lisette — BAGNEUX — (G.S. Saint-Gabriel)

PIANO • VIOLON • VIOLONCELLE : par Professeurs diplômés Conservatoire TCHAIKOVSKI de MOSCOU

MUSIQUE DE CHAMBRE • GUITARE • CLARINETTE • ACCORDÉON DE CONCERT • ORGUE ÉLECTRONIQUE

Initiation Musique et Danse (4 à 7 ans) • Solfège • Harmonie • Danse classique • Modern Jazz Dance

Inscriptions sur rendez-vous

renseignements : 660 83 40

ASSOCIATIONS

Le travail accompli trouve, chaque année, son aboutissement dans des concerts donnés dans une grande salle parisienne et des tournées à l'étranger, au cours desquelles sont jouées des œuvres de compositeurs français. En échange, les OJAL reçoivent des orchestres de jeunes étrangers et leur donnent l'occasion de se produire à Paris.

Les OJAL participent à des concerts pédagogiques et à de nombreuses animations musicales. Enthousiasmés par la portée de l'activité des OJAL, plusieurs compositeurs ont spécialement écrit des œuvres à leur intention.

Depuis le décès d'Alfred Loewenguth, en novembre 1983, les OJAL ont maintenu leurs activités. L'administration est toujours entre les mains de l'équipe qui la gère depuis près de vingt ans. Quant à la direction musicale, elle est actuellement confiée à une dizaine de chefs, qui suivent chacun un même orchestre pendant plusieurs années et, fidèles à l'esprit d'Alfred Loewenguth, poursuivent son œuvre.

En 1984 deux tournées de concerts, l'une au Canada, l'autre en Bretagne, doublées d'une série d'animations scolaires, ont remporté un grand succès.

Afin qu'aucun enfant ne soit privé d'orchestre pour raison financière, des bourses sont accordées chaque fois qu'une famille ne peut régler la totalité des frais d'inscription ou de participation aux voyages.

L'Association des Amis des Orchestres de Jeunes Alfred Loewenguth (AAOJAL), régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est subventionnée par le ministère de la Culture, la ville de Paris et le Conseil général des Hauts-de-Seine.

AAOJAL, 95, rue Houdan, tél. 660 35 40.

Centre Scéen des Amitiés Internationales

Jumelage 1985

Le vendredi 10 mai dernier, le CSAI accueillait, dans le cadre du jumelage, les personnes handicapées de notre ville jumelle de Brühl, venues pour trois jours rendre visite à leurs amis scéens.

Le rendez-vous avait été fixé à 18 h et, lorsque tous les participants, allemands et scéens, furent réunis, nous partîmes pour Dourdan, notre lieu d'hébergement. L'installation et la restauration furent parfaites, au milieu de la joie pleine et entière de nous retrouver et de consolider ainsi chaque année une forte amitié.

Le samedi, après le déjeuner, nous nous rendîmes aux très intéressantes visites de la Bergerie Nationale à Rambouillet et du musée historique du mouton. Une petite halte en ville permit à nos amis allemands de faire quelques achats-souvenirs. La soirée de ce samedi fut agrémentée de jeux divers avec possibilité de gagner quelques lots ; elle se termina fort tard. Le dimanche, nous visitâmes Thoiry, malheureusement sous la pluie, mais ce triste temps n'altéra en rien notre moral. Dans la soirée, un buffet campagnard était dressé à Sceaux. M. le maire, son épouse et divers membres du conseil municipal nous honorèrent de leur présence. Nous les remercions bien vivement d'avoir accepté notre invitation.

Nous tenons également à remercier particulièrement M. Steverlynck et le Centre Scéen des Amitiés Internationales, M. Petit, ainsi que les bénévoles qui ont bien voulu accepter de partager leur temps pour que cette rencontre soit une réussite.

Nous souhaitons que ces jumelages puissent continuer avec la même régularité et que l'entente soit toujours cordiale.

Pour le groupe APAHM, Claude Morin.

Réception de la délégation de Brühl

Du vendredi 31 mai au lundi 3 juin nous avons accueilli nos amis allemands de Brühl, au nom de notre jumelage. Retrouvailles d'autant plus sympathiques et fort attendues de tous puisque nous fêtions nos vingt ans d'amitié commune.

La plupart des « anciens », c'est-à-dire ceux qui participèrent aux premiers échanges, avaient tenu à être présents. Ils vinrent nombreux.

Cercle philatélique de Bourg-la-Reine/Sceaux

Le Cercle Philatélique de Bourg-la-Reine/Sceaux a repris ses activités dès le 8 septembre à Bourg-la-Reine. Pour la saison 1985/86, le bureau du CPBRS a de grands projets. Il va porter tous ses efforts sur la section jeunesse, sans laquelle l'avenir de la philatélie ne pourrait être envisagé avec confiance. Nos jeunes amis seront conviés à des visites (expositions, Musée postal) et pourront assister à des séances d'initiation spécialement organisées à leur intention.

Le CPBRS, qui a participé avec succès à la fête des associations organisée les 15 et 16 juin dernier par le Comité municipal des fêtes de Sceaux, prêtera également son concours au forum des associations préparé par la municipalité de Bourg-la-Reine, les 22 et 23 septembre 1985.

Dans le courant de 1986, le CPBRS organisera, sous le patronage de la Fédération des Sociétés Philatéliques Françaises, une grande manifestation philatélique. Il est encore un peu trop tôt pour en parler.

Alliance brisée

L'Alliance brisée a le plaisir de vous faire connaître son programme de sorties pour le prochain trimestre :

— dimanche 22 septembre : visite commentée du château de Vaux-le-Vicomte avec déjeuner dans un restaurant ;

— samedi 19 octobre : dîner dans un restaurant indien ;

— dimanche 24 novembre : visite commentée du musée de la chasse et de la nature ;

— lundi 9 décembre : 5^e anniversaire de l'association.

— dimanche 22 septembre : visite commentée du château de Vaux-le-Vicomte avec déjeuner dans un restaurant ;

— samedi 19 octobre : dîner dans un restaurant indien ;

— dimanche 24 novembre : visite commentée du musée de la chasse et de la nature ;

— lundi 9 décembre : 5^e anniversaire de l'association.

Alliance brisée, 59, avenue Georges-Clemenceau. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Roblin, tél. 350 07 03.

Au programme étaient inscrits la visite du château d'Ecouen, consacré à la Renaissance française, et un spectacle au Palais des Sports.

Le dimanche, un apéritif concert était animé par Jacques Sergent, dirigeant de la fanfare du CSAI.

Enfin, pour marquer cet anniversaire avec éclat, nos hôtes et leurs familles d'accueil furent reçus au château de Breteuil où une soirée exceptionnelle leur fut offerte par M. le maire de Sceaux.

Gageons que cette amitié solide et toujours plus grande entre nos deux villes et les familles d'accueil sera encore la source de belles rencontres dans les vingt années à venir, sans oublier qu'elles sont le support d'échanges qui s'échelonnent tout au long de l'année sur les plans scolaire, sportif et artistique.

Nicole Chantereau.

La délégation de Sceaux à Leamington Spa

Cette année, M. Ringenbach étant empêché, la délégation de Sceaux était conduite par Mme Saunois, maire adjointe, accompagnée du général Benoit et de Jack Bonté, maires adjoints, et de Mme Bray, conseiller municipal, discrètement mais efficacement dirigée, comme chaque fois, par M. Jacques Steverlynck, président du Centre Scéen des Amitiés Internationales.

Partis le vendredi 7 juin vers 7 h 45, arrivés à Douvres par une mer un peu agitée vers 12 h (heure anglaise), nous avons contourné Londres par le nord, admirant la verdure et la belle ordonnance des prairies et jardins et aperçu les premières maisons de Leamington vers 18 h 15. Le car nous a déposés devant l'Hôtel de ville à 18 h 30, heure convenue. Mrs. V.M. Davis, maire nouvellement désignée au mois de mai, nous a aimablement accueillis et conduits à la grande salle où nous attendaient diverses personnalités et les familles d'accueil, sourires aux lèvres, mains tendues, regards brillant de joie. Et nous de sourire également au milieu des poignées de main et des embrassades. C'est qu'en effet il ne s'agissait pas, en la circonstance, d'une simple visite protocolaire, mais bel et bien de belles et bonnes amitiés partagées. Depuis l'existence du CSAI bon nombre de scéens et d'habitants de Leamington se connaissent fort bien et ceux qui participent pour la première fois sont vite pris et enthousiasmés par le rayonnement de cette amitié. Quelques mots de bienvenue de Mrs. Davis, courte réponse de Mme Saunois apportant le salut amical des scéens, toast à l'amitié

entre nos deux villes, et nous voilà pris en mains par nos familles d'accueil.

Le programme est bien choisi : samedi matin, visite de Packwood House, très joli manoir dont une partie date de 1756, situé en un endroit agréablement boisé appelé Forest of Arden, peu éloigné de Leamington (visite commentée par un gardien barbu et jovial). Samedi soir, buffet dansant offert par l'homologue du CSAI et ouvert par une brève allocution de Mr. Peter Barton, son président, et de M. Steverlynck. Dimanche matin, visite commentée de Leamington, prévue pedestre mais en fait effectuée en car en raison d'une pluie menaçante. Dimanche soir, « Civic Dinner » offert par la ville, clos par une allocution de Mrs. Davis puis de Mme Saunois, prônant les contacts renouvelés et l'amitié entre les villes jumelles et louant les résultats bénéfiques des jumelages et leur importance pour une meilleure compréhension, l'unité de l'Europe et la paix dans le monde.

Et c'est déjà le lundi. Comme le temps passe vite quand on se sent « *comfortable* » ! C'est le départ de notre délégation que tous, anglais et français, trouvent par trop rapide. 7 h 30, rassemblement des participants accompagnés de leur famille d'accueil, ultimes entretiens entre tous, invitations à se revoir au plus tôt soit à Sceaux, soit à Leamington, soit même à Brühl à l'occasion d'un carnaval. 7 h 45, le car se met en route au milieu des sourires plus qu'amicaux et des regrets muets exprimés par des regards quelque peu nostalgiques. « *Ce n'est qu'un au revoir...* », phrase non exprimée mais bien perçue par chacun de nous.

Pour nous c'est le retour : traversée de Londres pour admirer les endroits et monuments réputés mondialement, deux heures d'arrêt à Canterbury pour visiter sa cathédrale et nous permettre une rapide restauration, car... « *it's a long way to... Sceaux* », remarquablement à Douvres ; traversée agréable par une mer plus calme qu'à l'aller, puis... les routes de France. Comme prévu, arrivée devant la mairie de Sceaux vers 23 h, après un voyage sans histoire émaillé de chants et de plaisanteries.

Que dire encore ? Mais tout simplement un grand merci à Thérèse Friberg qui nous a été très utile grâce à son excellente connaissance de la langue de Shakespeare et n'a pas cessé d'animer le voyage par ses conseils judicieux et les chants anglais qu'elle a tenté de nous faire chanter. Merci pour son sourire aussi qui semblait nous dire : « *Do as I do myself and all is right* » (« *Faites comme moi et tout ira bien* »).

ASSOCIATIONS

Association des élèves de l'Ecole Polytechnique Féminine de Sceaux

Une vénérable sexagénaire

1925-1985 :

l'Ecole Polytechnique Féminine à 60 ans !

Créée par Marie-Louise Paris, cet établissement forme des ingénieurs généralistes, qui représentent actuellement plus du tiers des femmes ingénieurs.

Les femmes ont évolué et l'enseignement dispensé dans notre école les forme à être de plus en plus compétitives. En 1985, cet enseignement vient d'être allongé d'une année, ce qui fixe à cinq ans la durée des études.

La scolarité se découpe en un cycle préparatoire de deux ans, un cycle de formation générale, un cycle d'approfondissement au cours duquel les élèves choi-

sisent leur option : aéronautique et espace, construction et bâtiment, électronique, énergie, informatique.

A la fin de ce parcours, les 150 jeunes femmes sortent de l'école en possession d'un diplôme d'ingénieur reconnu par l'Etat.

Afin de fêter cet anniversaire exceptionnel et de « baptiser » la nouvelle promotion, l'association de la « nuit de l'Ecole Polytechnique Féminine » organise son gala annuel au Palais de Chaillot, le 16 octobre 1985. Cette soirée de prestige, ouverte à un large public, se déroulera cette année sous la haute présidence de Mme Hélène Ahrweiler, recteur de l'académie de Paris. Une discothèque, un orchestre de jazz et un piano-bar animeront cette soirée placée sous le thème « masques et chapeaux ».

Venez donc nombreux... et masqués, le 16 octobre 1985 au Palais de Chaillot, jardin du Trocadéro, à partir de 22 heures.

Pour tout renseignement, téléphoner au 350 23 16.

Union nationale des amis et des familles de malades mentaux (UNAFAM)

Extrait du journal de Blanche : « Depuis quelques jours cela recommence comme il y a deux ans pendant la période qui a précédé l'accident. Je me déplace dans le brouillard, un brouillard qui serait entré dans ma tête. Personne cependant n'a l'air de le remarquer !

J'ai de la peine à mettre un pied devant l'autre. Chez l'épicier, à cause d'une phrase d'une voisine qui se voulait sans doute gentille, je me suis tout à coup trouvée incapable d'énoncer les denrées que j'étais venue acheter. Je suis partie en bredouillant des excuses. Je crois qu'il m'a regardée d'un drôle d'air.

Et puis il y a ce poids sur mon front ; comme si je portais un sac de riz sur la tête.

Je réfléchis longtemps... mais aucune idée ne vient ; après je suis complètement épuisée. Si seulement je trouvais une sortie qui n'ait pas l'air d'un suicide... à cause des enfants. Un suicide c'est pénible pour les autres.

Corinne me dit que je devrais voir un médecin. Pour rien au monde je ne retournerai à la clinique où je me suis retrouvée après mon accident. Et puis il faut que je m'occupe des enfants.

Après plusieurs jours d'angoisse, Corinne, revenant à la charge, me recommande le docteur X. Prenant mon absence de réponse pour un acquiescement elle prend elle-même un rendez-vous pour moi. Je crois que je vais y aller ».

Oui la maladie mentale existe ! Elle n'est pas seulement le contrecoup psychologique des difficultés rencontrées dans la vie familiale, sociale ou professionnelle.

Les proches sont toujours directement impliqués. C'est pourquoi ils ont besoin d'en parler et de rencontrer des personnes qui portent le même souci. Il faut aussi en parler autour de soi, pour que les malades soient acceptés, condition première pour qu'ils ne se retrouvent pas, avec ou sans « asiles », en situation de ghetto.

UNAFAM, section des Hauts-de-Seine, 13, rue Louis-Guespin 92140 Clamart, tél. 642 27 78.

Permanences téléphoniques :

- du lundi au vendredi, de 8 h à 9 h 30 : tél. 642 27 78 ; de 13 h à 15 h : tél. 788 14 14, 506 23 30 ou 781 53 09 ;
- du lundi au jeudi, de 19 h à 21 h : tél. 631 68 65.

Déleguée à Sceaux : Mme Champion-Bonnet ; adresse pour la correspondance : BP 29 Sceaux Principal.

Amicale du quartier de la gare/Clos Saint-Marcel

Lorsque paraîtra cet article, les vacances d'été seront terminées et la fête des associations du mois de juin n'évoquera plus que des souvenirs.

Et pourtant, de quel enthousiasme vous avez fait preuve vous tous qui, peu ou beaucoup, avez consacré de votre temps et de vos efforts à la préparation et à la réalisation de notre stand !

Il n'est pas question de vous citer tous, mais que chacun trouve ici l'expression de ma gratitude.

Merci également à tous ceux (et Dieu sait qu'ils furent nombreux !) qui nous rendent visite au cours de ces deux journées des 15 et 16 juin, et qui ont, à leur manière, participé à la vie de notre Amicale.

Merci encore à ceux qui ont pris la peine de répondre au questionnaire sur la coulée verte, réalisé en commun avec nos confrères des Chêneaux-Sablons. Il est important que le plus grand nombre se sente concerné par un projet qui engagera l'avenir de nos quartiers en matière d'équipement et d'environnement. Si vous n'avez pas eu le temps de répondre avant votre départ, recherchez votre questionnaire coulée verte et retournez-le nous dûment rempli.

Et puisque notre association, vous avez pu le constater, est une réalité bien vivante, devenez-en membre adhérent ; vous participerez d'une façon plus étroite à la vie de notre quartier et à toutes les activités qui s'y déroulent.

Notre sympathique trésorier, M. Corret (tél. 702 98 96) sera toujours prêt à vous fournir tous renseignements et à recevoir votre adhésion.

Odette PANDELLÉ,
présidente.

Lions Club de Sceaux

Après les ultimes manifestations d'avant les vacances, telles la participation du Club à la fête des associations dans le jardin de la Ménagerie, les 15 et 16 juin, la brocante de livres et de disques organisée rue Houdan, le 22 juin, c'est la reprise avec, le 11 septembre, le début des réunions bi-mensuelles, le 5 octobre, la participation au forum des associations d'Antony et, le 6 octobre, la quête organisée en faveur des aveugles.

Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)

« L'UFCS, association loi 1901, mouvement de formation et d'éducation permanente, organisation de consommateurs, reconnue d'utilité publique, regroupe des femmes dans le respect de leur diversité d'origine, de pensée, d'opinion ».

« Par la formation qu'elle propose, l'UFCS leur permet de comprendre l'événement, d'agir efficacement. L'UFCS contribue à établir de nouvelles relations entre tous, pour que chacun, exerçant ses droits et ses responsabilités, prenne sa place dans la société ».

La section de Sceaux vous convie à sa réunion de rentrée, « Les naissances nouvelles » (les nouvelles techniques médicales et les problèmes juridiques qui en découlent), animée par Mme Robert, juriste, et l'équipe UFCS d'Antony, le lundi 23 septembre à 14 h à la MJC, 21, rue des Ecoles.

Quatre équipes UFCS se réunissent régulièrement :

- consommation (responsable F. Piquard, tél. 660 36 73) : réunions le 2^e mercredi de chaque mois ; permanences le 2^e et le 4^e mercredi de chaque mois au Centre Social et Culturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux, de 14 à 16 h ; les premières réunion et permanence auront lieu le 25 septembre ;
- civique « du mardi » (responsable Nicole Zuber, tél. 702 29 81) : réunions le 3^e mardi de chaque mois à 14 h à la MJC ;
- civique « du jeudi » (responsable Claudette Sindingre, tél. 665 65 11) : réunions le 2^e jeudi de chaque mois à 14 h à la MJC ;
- famille (responsable Micheline Chiche, tél. 551 25 11) : réunions le 3^e jeudi de chaque mois à 14 h à la MJC.

Lors de la réunion de rentrée du 23 septembre, nous vous donnerons des détails sur nos projets de visite : la Bourse, une imprimerie, un voyage à Strasbourg lors d'une session du parlement Européen, etc.

Michèle CARLE,
déléguée locale
(tél. 350 27 90).

Association de Soutien de la Protection Civile de Sceaux

Lors des fêtes de Sceaux, l'ASPCS a tenu un stand d'information permettant au public de mieux connaître les activités et les moyens de la protection civile aux niveaux national (sapeurs-pompiers, groupement aérien, service de déminage, groupements secouristes, etc.) et local (présentation des activités pour la rentrée telles que conférences, cours de secourisme, postes de secours).

Par ailleurs, le 16 juin, les secouristes ont assuré, à la demande de la MJC de Sceaux, un poste de secours au gymnase des Imbergères où se déroulait une compétition de judo. Les sept secouristes bénévoles présents ont eu à soigner dix-neuf personnes, dont une transportée par leurs soins à l'hôpital Antoine-Béclère pour contrôle radiologique. Heureusement, aucun accident grave n'a dû être à déplorer. Nous remercions la MJC, en particulier Alain Charles, son directeur, de la confiance qu'il nous a manifestée à cette occasion.

Enfin, nous sommes heureux de la récompense décernée à notre président (voir article page 3) consacrant 25 années au service de la protection civile. Qu'il reçoive nos sincères félicitations !

Serge DUBOIS,
vice-président de l'ASPC Sceaux.

ASSOCIATIONS

Association Autonome des Parents d'Elèves de Sceaux (AAPES)

Les parents d'élèves sont de plus en plus nombreux à se regrouper dans les associations autonomes de parents d'élèves. Les parents autonomes sont en effet les seuls, depuis la naissance de leur union nationale en 1968, à accorder leurs actions à leurs paroles. Ils proclament depuis le début leur attachement :

- à la valeur de l'effort personnel pour l'élévation de la connaissance,
- au respect de la famille, de la moralité et de l'esprit civique,
- au développement d'un enseignement de qualité,
- au respect de toutes les opinions dans un apolitisme rigoureux, dans tous les établissements scolaires.

Nos efforts commencent à porter quelques fruits, si l'on en juge par la réapparition du bon sens, au moins dans les déclarations du ministre. Nous voudrions maintenant que les actes officiels soient accordés aux paroles.

Nous constatons que nos idées ont un certain succès, puisque d'autres que nous ne craignent pas de nous imiter ; mais ce qui nous différencie de nos imitateurs du moment c'est que nous n'avons jamais failli en cédant aux modes, et nous sommes bien décidés à continuer, quels que soient les dirigeants en place.

Notre vocation est également de vous informer, ce que nous faisons par notre bulletin et par les réunions d'information. Celles que nous organisons pour l'entrée en 6^e et l'entrée en seconde ont une forme originale enviée par d'autres que nous.

Enfin, nous sommes en contact avec les responsables officiels à tous les niveaux (municipal, départemental, académique, ministériel), ce qui nous permet de transmettre vos idées et vos demandes, et de vous fournir une information rapide.

Nous espérons que cette rapide présentation vous aura donné l'idée de nous rejoindre, dès la rentrée de septembre 1985. Nos bulletins d'inscription seront distribués à vos enfants dans tous les établissements scolaires publics de Sceaux.

Vous pouvez prendre contact avec :

- M. Planès, président, tél. 661 88 09 ;
- Mme Maîtrehenry, responsable de Lakanal, tél. 702 66 38 ;
- Mme Greffier, responsable de Marie-Curie, tél. 253 31 85 ;
- Mme Boissonnet, responsable du groupe scolaire des Blagis, tél. 660 57 92 ;
- Mme Détienne, responsable du groupe scolaire du Petit-Chambord, tél. 702 32 62 ;
- M. Lepagnol, responsable du groupe scolaire du Centre, tél. 702 21 60 ;
- M. Hollebeke, responsable du groupe scolaire des Clos Saint-Marcel, tél. 661 60 70.

Tous les parents intéressés sont cordialement invités à nos réunions de rentrée :

- pour Lakanal, le mardi 17 septembre à 20 h 30, à l'ancienne mairie (68, rue Houdan) ;
- pour les écoles maternelles et primaires, le mercredi 18 septembre à 20 h 30, dans la salle des conférences des baraquements (95, rue Houdan) ;
- pour Marie-Curie, le vendredi 4 octobre à 20 h, au lycée Marie-Curie.

Bernard HOLLEBEKE.

Union locale FCPE de Sceaux

La rentrée scolaire 1985 a ceci de particulier que le rôle des parents d'élèves va se trouver renforcé dans les nouvelles structures de décision des différents établissements d'enseignement de notre commune.

L'union locale des Fédérations de Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques, qui regroupe sept établissements, dont quatre écoles primaires (Clos Saint-Marcel, Petit-Chambord, Blagis et Centre), un LEP (rue de la Marne) et deux ensembles collège et lycée (Lakanal et Marie-Curie), appelle à une mobilisation de tous les parents qui se sentent concernés par l'avenir de leurs enfants. En effet, jusqu'à présent, il apparaissait que beaucoup de parents d'élèves jugeaient le rôle des associations qui étaient censées les représenter comme négligeable dans le déroulement des études de leur progéniture, excepté le jour où un problème particulier se posait à leur fils ou fille, malheureusement souvent trop tard pour intervenir efficacement. Un tournant se présente qui va permettre aux parents qui le désirent de participer encore plus directement aux décisions qui vont engager les choix décisifs dans les établissements scolaires et, avec l'arrivée en force de l'informatique, d'options à long terme. Le rôle des parents, jusqu'alors plus consultatif que réel, va évoluer vers une participation d'autant plus importante que la qualité de parent d'élève va se trouver renforcée par celle d'électeur avec l'intervention directe des élus départementaux et régionaux et une action directe sur les dotations budgétaires de chaque établissement. Nous nous adressons donc à tous ceux et à toutes celles qui ne se sentaient pas motivés pour faire de la figuration dans les conseils d'établissement et leur disons ceci : si vous ne jouez pas totalement votre rôle de parent au moment où votre voix va pouvoir se faire entendre au service des intérêts de vos enfants, le risque de voir le jeu politique pénétrer l'école va aller grandissant avec, pour conséquence à terme, la perspective de voir les écoliers servir d'otages dans des débats qui n'auront plus rien à voir avec la pédagogie ni les programmes scolaires. Le fait de militer au sein des associations de parents d'élèves n'est pas plus prenant qu'un bridge par semaine ou une séance chez le coiffeur une fois par mois, mais les implications en sont autrement importantes, surtout maintenant que l'on vous donne la parole. Entendez-nous bien : nous ne vous demandons pas votre aide, nous vous incitons simplement à remplir

pleinement votre rôle de citoyen, qui ne se limite pas à glisser un bulletin dans l'urne tous les deux ou trois ans et à lire par la suite dans les journaux ce que vos élus ont décidé en votre nom ! Nous, les élus des différentes associations, sommes capables de décider à votre place, mais cela ne reflétera jamais qu'une vision partielle des problèmes et, parfois, un peu trop militante ou engagée à votre goût. Pour éviter cela, acceptez de perdre deux ou trois heures de votre temps à la prochaine rentrée et venez à nos assemblées générales pour apporter vos idées, votre vision sur la véritable révolution que nous vivons et qui va conditionner notre avenir et, plus encore, celui de nos enfants.

La rentrée au collège et au lycée Marie-Curie

Le conseil local des parents d'élèves FCPE des collèges et lycées Marie-Curie invite tous les parents à une réunion d'information avec M. le proviseur, **le jeudi 10 octobre 1985 à 20 h 30 au lycée**. Cette réunion sera suivie de l'assemblée générale de notre conseil local.

N'hésitez pas cependant, à tout moment, à prendre contact avec les responsables de votre conseil local (voir ci-après) afin de nous aider à faire le bilan de l'année écoulée, à obtenir une rentrée 1985 correcte et à améliorer tout au long de l'année scolaire le fonctionnement de notre établissement, au bénéfice de tous les élèves. Soyez nombreux à adhérer et aussi à participer activement à votre conseil local FCPE pour agir en faveur de l'épanouissement et de la réussite scolaire de tous nos enfants.

- Conseil local Marie-Curie :
 - président : J.-M. Drouot, tél. 702 50 51 ;
 - responsable collège : J. Spinazzé, tél. 661 23 79 ;
 - responsable lycée : L. Aury, tél. 350 32 77.
- Responsables des autres groupes scolaires :
 - Blagis : M. Dudziak, président, tél. 661 50 74 ;
 - Clos Saint-Marcel : Mme Ducas, présidente, tél. 660 34 66 ;
 - Petit-Chambord : Mme Ancelin, présidente, tél. 350 93 35 ;
 - Centre : M. Jaffray, président, tél. 350 02 30 ;
 - LEP Florian : M. Crugeon, président, tél. 663 44 34 ;
 - Lakanal : M. Pichouron, président, tél. 702 01 44.

L'Union locale est actuellement représentée par Bernard Bareau, tél. 702 37 60.

Association des anciens combattants

Nécrologie

L'association a perdu son doyen en la personne de Gilbert Grenault. Né en 1891, il habitait 11, rue Jean-Louis-Sinet à Sceaux. Mobilisé en 1912, il n'avait retrouvé la vie civile qu'en 1919, après avoir participé à toute la guerre de 1914-1918, dans l'Infanterie d'abord, puis dans l'Artillerie. Sa conduite au feu lui avait valu la croix de guerre, la médaille militaire et la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Le bureau salue la mémoire de ce grand serviteur du pays et renouvelle ses regrets à sa famille.

Distinction

Notre ami Pierre Saulet, administrateur de l'association, vient d'être promu officier dans l'ordre national du Mérite. Chef d'escadron honoraire, il a pris une part très active au développement de l'Association Nationale des Officiers et Anciens Officiers du Service Militaire des Transports, en qualité de secrétaire général puis de président. Nous lui adressons nos biens sincères félicitations.

Fête des associations des 15 et 16 juin

Le bureau adresse ses remerciements chaleureux à tous les camarades qui ont assuré le grand succès de l'exposition « *Le général Leclerc et la 2^e DB* », ainsi qu'à ceux qui se sont dévoués pour que les documents exposés soient constamment surveillés.

Prochaine réunion

La prochaine permanence se tiendra le dimanche 6 octobre, de 10 h à 12 h, au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie.

Le bureau sera convoqué ce jour-là pour une reprise de contact après la période d'été et pour déterminer le concours qu'apportera l'association aux cérémonies du 11 novembre (67^e anniversaire de l'armistice de 1918). D'ores et déjà, il est demandé aux adhérents de réserver cette date afin de pouvoir participer à ces cérémonies ainsi qu'au repas amical qui sera présidé, comme chaque année, par M. le maire de Sceaux.

**PLOMBERIE — CHAUFFAGE
DÉPANNAGE**

Michel DELCENSERIE

82, avenue Ferdinand-Fenzy - 92160 ANTONY
☎ 668.21.14

L'HIRONDELLE

16, place du Général de Gaulle - Sceaux

Remises progressives
LISTES DE MARIAGE

tél. 702 68 60 arts de la table • cadeaux

ASSOCIATIONS

Association de Défense des Victimes de Troubles de Voisinage (ADVTV)

L'association de Défense des Victimes de Troubles de Voisinage, membre du Conseil National du Bruit, a été créée en 1980.

Elle est reconnue par les ministères de l'Environnement, de la Justice, de la Santé et d'autres encore.

Son but est de venir en aide aux victimes de bruits de toutes sortes, de faire appliquer partout le règlement sanitaire départemental et, avec les autorités compétentes, de faire en sorte que soit mis fin à ce fléau.

Cette association s'est dotée d'une délégation départementale dans les Hauts-de-Seine ; elle est animée par M. Legrand.

Des délégations communales existent à Boulogne, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Neuilly et Sceaux. Cela est insuffisant, mais nous tenterons d'y remédier.

Accrédité par le commissaire de la République des Hauts-de-Seine, le délégué s'est mis en rapport avec tous les maires, les services de police, etc., pas toujours avec succès, hélas.

Il faut que tout le monde se sente concerné, car le bruit est dangereux pour la santé. Ne restez pas isolés à souffrir en silence ; rejoignez-nous.

Délégué départemental des Hauts-de-Seine : M. Legrand, 3, rue Frédéric-Chopin, 92220 Bagneux.
Délégué à Sceaux : M. Crespil, 106, rue Houdan.

ASAS-basket

Nous avons le plaisir de vous faire connaître le calendrier des grands matches de basket qui se dérouleront d'octobre 1985 à avril 1986 pour le compte du championnat de France Nationale 2.

Ils auront pour cadre le stade rénové de la rue des Clos Saint-Marcel, le samedi soir à 20 h 30 :

- 12 octobre : ASAS/Gravelines,
- 26 octobre : ASAS/Saint-Jullien-près-Troyes,
- 9 novembre : ASAS/Noyon,
- 23 novembre : ASAS/Chatou,
- 7 décembre : ASAS/Graffenstaden,
- 4 janvier : ASAS/Berck,
- 18 janvier : ASAS/Cholet,
- 8 février : ASAS/Saint-Brieuc,
- 1^{er} mars : ASAS/Saint-Quentin,
- 22 mars : ASAS/Denain,
- 12 avril : ASAS/Évreux.

Venez nombreux, nous comptons sur vous.

Association sportive de l'externat Sainte-Jeanne-d'Arc

Lors du championnat de France UGSEL d'athlétisme par équipes, qui s'est déroulé à Lille le 19 juin 1985, l'équipe benjamine de l'AS de l'externat Sainte-Jeanne-d'Arc a été proclamée **championne de France**.

Club des aînés

Les marcheurs du Club des aînés ont poursuivi, au printemps et au début de l'été, leurs sorties régulières du jeudi et ont parcouru différents sentiers de grande randonnée de la région parisienne, tels ceux de Chevreuse, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Ozoir-la-Ferrière, Versailles, Chantilly, etc.

Le 4 mai dernier, la sortie était quelque peu exceptionnelle puisqu'il s'agissait de participer à la « *Marche des amoureux de la Bièvre* », dont le départ avait été fixé à 0 heure à Notre-Dame de Paris. L'arrivée se faisait à Versailles où quelques centaines de marcheurs se retrouvèrent. Le doyen de la marche, Lolo

Berger, recevait, à cette occasion, une coupe offerte par la ville de Massy.

La troisième Grande Fête de la Forme, organisée par le journal « *Notre Temps* », aura lieu cette année le 22 septembre, de Paris à Versailles. A l'arrivée, le tirage au sort du concours intergénérationnel permettra à ceux qui auront constitué des équipes réunissant trois générations de gagner des dizaines de voyages. La journée se terminera par un gala avec Annie Cordy.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Club des aînés, tél. 661 68 45, René Corret, tél. 702 98 96, ou Lolo Berger, tél. 661 22 01.

Compagnie d'arc de Sceaux

La fête des associations de Sceaux a permis à notre Compagnie d'archers de faire mieux connaître le tir à l'arc à un grand nombre de scéens.

Le club, associé à cette occasion aux différentes disciplines de l'OMS, avait installé un stand où étaient exposés, à l'attention des visiteurs, différents arcs et accessoires d'archerie, pour la plupart pièces rares prêtées par des collectionneurs. Parallèle-

ment, quelques archers de la Compagnie assistaient les candidats au tir, sur un mini pas de tir prévu à cet effet. Notre sport semble intéresser chaque fois plus de monde, et en particulier une majorité de jeunes, atout non négligeable pour notre progression.

Bon nombre d'options ont été prises à l'occasion de cette manifestation ; nous ferons donc parvenir une note à chacun avant la reprise de nos activités qui aura lieu en septembre.

Alain GERBAUD

Les Dauphins de Sceaux/Bourg-la-Reine

La saison sportive de natation 1984/85 s'est clôturée par l'assemblée générale du DSBR du 11 juin 1985, tenue pour la première fois dans les locaux de la mairie de Bourg-la-Reine.

Un nombreux public a honoré de sa présence cette amicale réunion, ce qui est un réel réconfort pour le comité de direction.

Le président Gérard Fouilloux, après avoir ouvert la séance, note, dans son rapport moral, une certaine amélioration du niveau sportif due, d'une part, à une réorganisation de l'équipe pédagogique, plus cohérente et mieux structurée, et, d'autre part, au stage intensif réalisé à Megève durant les vacances de février (expérience renouvelable en 1985/86 si les parents en sont d'accord).

Quant au secrétaire général, il souhaite voir se renforcer encore les liens entre parents de Dauphins et entre parents et membres du bureau DSBR, afin d'améliorer, si faire se peut, les vies collective et sportive du club.

Le trésorier, en ce qui le concerne, rend compte de sa gestion de l'exercice 1984, qui reste encore saine ; mais suite à l'énoncé des résultats partiels de l'exercice 1985 en cours, l'assistance approuve une demande d'augmentation sensible des cotisations pour la saison 1985/86.

Enfin, Bernard Boule, responsable des entraînements, énonce le palmarès de la saison écoulée.

Notre population compétitrice a doublé par rapport à celle de la saison précédente, et ce malgré la faiblesse relative de nos effectifs face aux clubs concurrents beaucoup plus étoffés dans chaque discipline. Nous avons eu un nageur sélectionné pour le championnat de France et treize jeunes sélectionnés pour la finale de la médaille (compétition départementale des jeunes âgés au plus de 11 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles) avec comme résultats : une médaille d'or en 50 m brasse pour Sandrine Testud (1977), deux médailles d'argent aux 200 m 4 nages pour Marie-Laure Bellout (1976) et Xavier Nicolas

(1973) et une médaille de bronze aux 100 m nage libre pour Véronique Desforges (1975).

Avec leurs camarades non médaillés mais classés, cette équipe a permis au DSBR de se classer 9^e sur 22 clubs départementaux.

Au cours de cette réunion, M. Chabasse, maire adjoint de Bourg-la-Reine chargé des sports, vice-président du DSBR, nous a été d'un grand réconfort, notamment par ses déclarations très élogieuses à notre égard et en nous faisant savoir que la réputation de notre club avait largement dépassé les frontières communales de Sceaux et Bourg-la-Reine, puisqu'elle était arrivée aux oreilles de M. Caradec, directeur départemental de la jeunesse et des sports à Nanterre. Des applaudissements nourris ont remercié ces déclarations, et M. Chabasse a remis avec beaucoup de gentillesse les médailles à nos dauphins méritants, notamment ceux domiciliés à Bourg-la-Reine.

M. Bonté, maire adjoint de Sceaux chargé des sports, vice-président du DSBR, était représenté par M. Jechoux, membre honoraire du club, qui s'acquitta de la même tâche envers nos jeunes Scéens.

En remerciant tous les dauphins et dauphines, parents et enfants, qui ont bien voulu honorer de leur présence cette réunion, et en leur souhaitant de bonnes vacances, le président, au nom du comité de direction, espère revoir tous les « espoirs » de la natation à la reprise des entraînements, le 16 septembre 1985.

En outre, il rappelle qu'un stage présaison aura lieu à la piscine des Blagis, du lundi 2 au samedi 7 septembre, de 9 h à 11 h 30, pour les compétiteurs nés en 1975 et avant. Aux 19 inscrits du DSBR se joindront une quinzaine d'autres nageurs d'Antony, Clamart et Vanves. Bravo les « *compét* ».

Les renouvellements d'inscriptions ou nouvelles adhésions au DSBR seront reçus au bureau du premier étage de la piscine des Blagis (5, rue de l'Yser) dès le 16 septembre, les lundis, jeudis et vendredis de 17 h à 19 h 30, tant pour les jeunes que pour les adultes.

Pour tout renseignement, téléphoner au 660 97 60 et, à partir du 26 octobre, au 46 60 97 60.

ENCADREUR

Ancienne École des Métiers d'Art

GRAVURES ANCIENNES - ENCADREMENTS TOUS STYLES
EX - LIBRIS - OBJETS - CADEAUX

29, rue des écoles - SCEAUX - tel. 702. 63. 33

ouvert de 10 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h - fermé tout mercredi et samedi après-midi



TEL. 661 09 71



RUE PIETONNE SCEAUX

ASSOCIATIONS

Vélo Club Scéen

Les coureurs du VCS ont connu un début de saison satisfaisant.

Les cadets, avec un effectif de 5 coureurs, ont gagné 2 épreuves individuelles et 4 prix d'équipe en participant à 20 courses.

Le seul junior du club, Jean-Michel Vanstaen (16 ans), a été deux fois premier junior dans des épreuves ouvertes aux seniors 3^e et 4^e catégories.

Les seniors ont remporté une victoire individuelle et 3 prix d'équipe pour 25 participations.

Maintenant, l'objectif de rentrée est, bien évidemment, l'organisation des courses du 22 septembre et la participation à ces épreuves d'un maximum de membres du club.

Souhaitons que cette année le temps soit favorable pour cette grande journée cycliste qui comporte également des épreuves ouvertes à tous organisées par le Comité municipal des fêtes.

La section des scolaires du VCS, qui fonctionne sous le contrôle technique du club sportif et des loisirs de la Gendarmerie du Plessis-Robinson, section cyclotourisme, va tenir, avant la reprise des sorties du mercredi, une assemblée générale des parents et des jeunes, le mardi 17 septembre, à 20 h 30, au 16, avenue de la Libération, au Plessis-Robinson (près du marché).

La reprise des sorties se fera le 25 septembre au siège du VCS (Baraquements - 95, rue Houdan). Mme Odette Galvaing, monitrice diplômée FFCT ainsi que le président Lolo Berger et les cyclos Albert Guillou et Daniel Hoorne les accueilleront comme d'habitude.



Le groupe des scolaires du VCS et ses entraîneurs

Le VCS a, bien entendu, participé à la fête des associations en proposant sur son stand des home-trainers avec cadran permettant à tout le monde de mesurer l'état de sa forme. On a compté 200 participants parmi lesquels deux maires adjoints amis du club, Jean-Louis Oheix et Philippe Laurent. C'est le jeune Jérôme Chateau qui se montra le plus doué pour ce genre d'exercice et remporta la coupe offerte par le VCS.

Pour tous renseignements concernant les activités du VCS, on peut s'adresser :

- au président : Lolo Berger - Tél. 661 22 01 ;
- au directeur sportif, secrétaire : Gérard Wirtzler - Tél. 702 07 27 ;
- à la responsable des scolaires : Odette Galvaing ;
- à l'un des dirigeants : Jacky Morel - Tél. 660 16 44.

COMMUNIQUÉS

Institut Universitaire de Technologie de Sceaux

Le service social « étudiants » recherche, pour les étudiants et futurs étudiants de l'IUT de Paris Sceaux, de la faculté de Droit de Sceaux, etc., des logements pour la prochaine rentrée universitaire 1985/86.

Les offres sont à adresser :

- par lettre, au service social des étudiants, IUT de Paris-Sceaux, 8, avenue Cauchy ;
- par téléphone, au 660 06 83 (poste 70), le mercredi et le jeudi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

L'IUT de Sceaux au Carrefour national des créateurs d'entreprise

Les 23, 24 et 25 mai 1985, au parc des expositions de Marseille, s'est tenu le Carrefour national des créateurs d'entreprise, sous le haut patronage du président de la République, avec un objectif aussi ambitieux que directement pratique : Comment créer ou reprendre une entreprise aujourd'hui ?

Cette question d'actualité s'il en est a été abordée d'une façon originale, en associant les interventions des administrateurs, des entrepreneurs et des universitaires, chaque « témoin d'expérience » présentant son action et les résultats déjà obtenus ; le public, nombreux et intéressé, a apporté des témoignages complémentaires.

Jacques Sallois, délégué de la DATAR, qui présidait la réunion, a présenté l'action qui nous concerne le plus directement, « Pour entreprendre dans l'enseignement supérieur ». C'est dans ce cadre que les universitaires se sont exprimés : M. Papin (HEC option Entrepreneur), M. Lesbats (École des Mines de Saint-Etienne) et M. Audouset, président de l'Association Création d'Entreprises, enseignant à l'IUT de Sceaux.

Dominique PAOLUZZO

Pari gagné par les étudiants de l'IUT !

La Journée Française de la Publicité 85, organisée le 23 mai par Didier Lugand et son équipe, a permis aux professionnels de la communication, ainsi qu'aux hommes d'entreprise et aux étudiants, de participer à des conférences-débats.

Tous étaient au rendez-vous, tant agences qu'annonceurs.

Les conférences ont été animées par M. Ventura (Grey) et M. Buisson (Oscar Intermarco), qui ont présenté des cas concrets de campagne et par M. Soufir (GMSA) et Mme Balzan (Multilignes Conseil) qui ont fait un exposé très détaillé sur les techniques actuelles du phone marketing.

Côté entreprise, M. Lopez, directeur général de Sinfoni, nous a commenté une méthode originale de création d'entreprises sur un concept de banque de données.

Au cours du cocktail qui a suivi, nous avons reconnu, entre autres, Mrs. Norin et Sourdat (Procter & Gamble), M. Lebour (Ford), M. Domergue (Studio C. OK !), etc.

Fructueuse rencontre : de nouveaux contacts sont nés. Il fallait le faire... c'est fait. Prenez rendez-vous pour 1986 !

Permanence d'Accueil, d'Information, d'Orientation

Formation professionnelle, stages rémunérés

La Permanence d'Accueil, d'Information, d'Orientation rappelle à tous les jeunes scéens âgés de 16 à 18 ans, sortis du système scolaire et désirant acquérir une qualification professionnelle, qu'elle se tient à leur disposition en vue de leur inscription pour les stages de la rentrée de septembre :

- le mardi, de 10 h à 12 h, au CSCB, 2, rue du Docteur-Roux, tél. 660 51 18 ;
- le mercredi, de 15 h à 17 h, à la MJC, 21, rue des Écoles, tél. 350 05 96.

Mise à l'alignement de l'avenue de la Gare côté est

Avis d'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire

En application d'un arrêté préfectoral du 16 juillet 1985, il sera procédé, du 9 au 27 septembre 1985, aux enquêtes d'utilité publique et parcellaire sur le projet de mise à l'alignement de l'avenue de la Gare, côté Est, nécessitant l'acquisition des propriétés cadastrées section F, n° 100p, 102p, 25p, 27p, situées 14, 16, 22, avenue de la Gare.

Le public pourra prendre connaissance des documents soumis aux enquêtes précitées et consigner toutes observations sur le registre tenu à sa disposition à la mairie de Sceaux :

- le lundi, de 14 h à 17 h ;
- du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- le samedi, de 9 h à 12 h.

M. Munier, 69, route des Gardes, 92190 Meudon, a été désigné comme commissaire enquêteur. La correspondance pourra lui être adressée à la mairie ou à son domicile.

Pendant trois jours, les 25, 26 et 27 septembre 1985, de 14 h à 17 h, le commissaire enquêteur recevra en personne, à la mairie, les observations du public.

Une copie du rapport contenant les conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie.

PERMANENCE DU DÉPUTÉ

M. Georges Le Baill, député de la circonscription, tiendra une permanence aux baraquements (95, rue Houdan), le vendredi 20 septembre, de 17 h à 19 h, et au Centre Social et Culturel des Blagis (2, rue du Docteur-Roux), le jeudi 17 octobre de 17 h à 19 h.

Vous pouvez en outre prendre contact avec M. Le Baill à l'Assemblée nationale, 128, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. 297 67 17.

poissonnerie AUBIN

17, RUE HOUDAN 92330 SCEAUX



tél. 350.08.24

COMMUNIQUE

Cours d'adultes

Alphabétisation et perfectionnement de la langue française et préparation au Certificat d'Etudes Primaires

Ces cours fonctionneront à partir du lundi 16 septembre 1985 à l'école élémentaire du Centre, 9, rue Marguerite-Renaudin, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 20 h à 22 h.

Pour tous renseignements et inscription, s'adresser à Mme la directrice de l'école élémentaire du Centre, tous les jours ouvrables (sauf le samedi après-midi), de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les inscriptions sont prises également les jours d'ouverture du cours, à 20 h.

Consultations juridiques gratuites

Après les congés d'été, les permanences de Maître Cieutat de Crécy (Mme) auront lieu :

- le **deuxième vendredi** de chaque mois, de 18 h 30 à 20 h, à l'**Hôtel de ville**, 122, rue Houdan ;
- le **dernier mardi** de chaque mois, de 9 h à 11 h, aux **baraquements**, 95, rue Houdan.

La première permanence se tiendra le mardi 24 septembre.

Vacances scolaires 1985/86 pour la zone 1 (Paris, Créteil, Versailles)

- Toussaint : du vendredi 25 octobre 1985 après la classe au mardi 5 novembre au matin ;
- Noël : du vendredi 20 décembre 1985 après la classe au vendredi 3 janvier 1986 au matin ;
- Février : du jeudi 6 février 1986 après la classe au lundi 17 février au matin ;
- Printemps : du mardi 25 mars 1986 après la classe au lundi 7 avril au matin ;
- Été : du samedi 28 juin 1986 après la classe au lundi 8 septembre au matin.

Gratuité de la piscine

Les mercredis et samedis après-midi pour les élèves de CM1 et CM2

Pendant la période scolaire, la ville de Sceaux accorde la gratuité de la piscine les mercredis et samedis après-midi aux élèves des cours moyens 1^{re} et 2^e année scolarisés aux écoles du Centre, des Blagis, du Petit-Chambord et des Clos Saint-Marcel.

Les enfants intéressés doivent simplement se présenter à la caisse de la piscine et indiquer leur nom et la classe qu'ils fréquentent.

Aucune autre formalité n'est nécessaire.

Bourses communales

Les demandes de bourses communales seront reçues du 4 au 16 novembre 1985 dernier délai, au service de l'enseignement, 120, rue Houdan.

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- livret de famille ou extrait de naissance ;
- certificat de scolarité ;
- bulletins de salaire des trois derniers mois ;
- dernier extrait de rôle des contributions ;
- fiche de paiement des allocations familiales ;
- talons de pensions et retraites ;
- justificatif de domicile (dernière quittance de loyer ou d'EDF).

Service national - recensement

En application de l'article L 15 du code du service national modifié par la loi du 8 juillet 1983, les jeunes gens âgés de 17 ans sont soumis aux obligations de recensement.

Afin de faciliter l'application de ces nouvelles modalités, une période transitoire est prévue entre juillet 1984 et juillet 1986.

Les jeunes gens nés en **mars, avril, mai et juin 1968** devront se faire recenser au mois d'**octobre 1985**.

Les intéressés se présenteront à la mairie, munis du livret de famille des parents.

Révision annuelle des listes électorales

Les demandes d'inscription sont actuellement reçues à la mairie, jusqu'au 31 décembre 1985 inclus.

Conditions à remplir

- être de nationalité française ;
- avoir 18 ans avant le 1^{er} mars 1986 ;
- posséder son domicile réel dans la commune, ou y avoir sa résidence réelle et effective depuis six mois avant le 1^{er} mars 1986, ou y exercer en qualité de fonctionnaire assujéti à résidence obligatoire, ou figurer personnellement pour la cinquième fois, sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales.

Tout électeur ou toute électrice peut également, à sa demande, être inscrit(e) sur la même liste que son conjoint.

Pièces à fournir

- soit livret militaire, livret de famille ou fiche d'état civil, carte nationale d'identité, passeport, décret de naturalisation ;
- justification du domicile à Sceaux (quittance de loyer, de gaz et d'électricité, de téléphone, etc.).

Dépôt des demandes

Se présenter au service des élections de la mairie, annexe du 120, rue Houdan (rez-de-chaussée), le lundi de 13 h 30 à 17 h 45, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45, le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, il est admis que sont également reçues à la mairie les requêtes :

- adressées par correspondance, sous pli recommandé, par toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter en personne (c'est le cas du malade, de l'infirme, du militaire, du français établi à l'étranger, etc.) ;
- présentées par un tiers dûment mandaté agissant en l'occurrence au lieu et place de l'intéressé (procuration sur papier libre indiquant les noms du ou des mandants et du mandataire).

Pour prouver son identité, toute personne demandant à être inscrite devra joindre à sa requête une fiche d'état civil ou, s'il s'agit d'un français établi à l'étranger, un certificat d'immatriculation délivré par le consulat.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine

Pour votre sécurité, votre caisse d'assurance maladie ne délivre plus d'espèces.

Votre centre de paiement met à votre disposition le règlement des prestations :

- au guichet, par remise d'un chèque bancaire ou d'une lettre chèque postal ;
- par virement sur compte bancaire, compte courant postal, livret de caisse d'épargne.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine informe ses ressortissants de la prolongation de la validité de la carte d'assuré social jusqu'au 30 septembre 1985.

Il en est de même pour toute attestation d'employeur certifiant qu'au cours de l'année 1984 l'assuré a effectué au moins 1 200 heures de travail salarié.

Une nouvelle carte d'assuré social sera, le cas échéant, délivrée ultérieurement.

RESTAURANT VIETNAMIEN
Tél. 661 26 34

Viên-Dông

*Cuisine fine — Décor raffiné — Dîner aux chandelles
Grillades au feu de bois — Prix étudiés*

30, rue des Écoles — 92330 SCEAUX

LE COEUR
TEL. 661 09 71
A JOUETS
RUE PIETONNE SCEAUX

petites annonces

OFFRES D'EMPLOI

Cherche personne pouvant aller chercher garçon de 4 ans à la sortie de l'école du Petit-Chambord, à 16 h 30, et le garder jusqu'à 18 h 30/19 h. Tél. 661 69 80 (à partir de 19 h).

Cherche personne sérieuse pour heures de ménage et repassage. Tél. 661 91 66 (à partir de 18 h 30).

Cherche femme de ménage 2 à 3 heures par semaine. Tél. 661 69 80 (à partir de 19 h).

Cherche jeune fille pour aller chercher 2 enfants à l'école du Petit-Chambord, de 16 h 30 à 18 h, à la rentrée de septembre. Tél. 660 35 71 (après 18 h).

Cherche personne pouvant aller chercher 2 enfants, 5 et 7 ans, à 16 h 30, à l'école des Blagis, et les garder à leur domicile jusqu'à 19 h. Tél. 350 22 69, le soir, ou 544 38 17, poste 1596.

Dame âgée cherche personne avec références pour l'aider (ménage, courses, cuisine, promenade, etc.), 4 à 6 heures par jour. Tél. 350 03 07 ou 660 37 60.

Famille résidant dans le centre de Sceaux cherche femme de ménage 3 ou 4 heures par jour, sauf le mercredi. Tél. 702 37 06 (après 17 h).

Personne cherche femme de ménage qualifiée, 10 heures/semaine ; possibilité d'aménagement d'horaires. Tél. 702 42 85 (le matin ou aux heures des repas).

DEMANDES D'EMPLOI

Cherche repassage à faire à mon domicile. Tél. 702 63 37.

Dame repasseuse de métier cherche repassage et, éventuellement, heures de ménage. Tél. 664 78 32 (à partir de 18 h).

Jeune femme 28 ans, diplômée de biochimie et microbiologie, cherche emploi à mi-temps le matin dans une pharmacie ou un laboratoire d'analyses. Tél. 702 98 17.

IMMOBILIER

Étudiante, 23 ans, cherche studio ou chambre meublée avec W.-C. et chauffage, proximité gare Robinson. Tél. (53) 23 22 65 (à partir de 21 h 30).

Ingénieur recherche à louer F2 à Sceaux ou environs. Tél. 702 83 14 (à partir de 18 h).

Urgent, pour début octobre, cherche 3 ou 4 pièces à louer à Sceaux ou banlieues limitrophes ; étudie toutes propositions. Tél. 661 41 73.

Cherche à louer, à Sceaux centre, local pour l'exercice d'une profession libérale. Tél. 660 41 81 (le soir).

Particulier échangerait 3 pièces, 65 m², à Montmartre, immeuble standing, contre 3 ou 4 pièces, standing, à Sceaux. Tél. 226 77 50 ou 638 50 88 (heures de bureau).

A vendre pavillon 3 pièces dans impasse privée à Antony avec jardin ; prix : 350 000 F. Tél. 666 93 61 (après 18 h).

Particulier vend limite Seine-et-Marne, à La Ferté-Milon, 1 heure de Paris, pavillon neuf F5 + 2 pièces aménageables, rez-de-jardin, garage, cave, grande entrée ; étage : séjour double 28 m², cuisine 11 m², 3 chambres, salle de bains, W.-C. Prix à débattre : 89 000 F + PAP à reprendre, 276 000 F, frais de notaire réduits. Tél. 661 52 61 (après 18 h).

Jeune fille, présentée par parents, cherche chambre à louer à Sceaux, proximité du lycée Lakanal. Tél. (99) 60 74 78 ou 656 81 96 (à partir de 19 h).

A vendre à Figueras (Espagne, 25 km de Perpignan), pavillon (rez-de-chaussée : salle à manger, cuisine, entrée, patio ; étage : 3 chambres, salle de bains), et appartement 4 pièces avec terrasse. Tél. 350 08 11.

Étudiante sérieuse cherche studio à louer, non meublé, à Sceaux ou environs. Tél. 350 64 54.

VENTES

A vendre salon, velours de Gênes, canapé convertible 3 places et 2 fauteuils. Tél. 702 48 47 ou 660 83 00.

A vendre radiateur électrique « Thermostel », parfait état ; prix 1 000 F (valeur 4 000 F). Tél. 702 63 37.

Cause cessation d'activité, cède à prix très intéressant, matériel de dessin, de classement et laboratoire photo « Durst Laborator 1385 ». Tél. 350 19 67.

A vendre landau blanc et bleu marine (grandes et petites roues) ; prix 500 F. Tél. 660 60 81.

A vendre tableaux, peintures à l'huile diverses, XIX^e siècle ; bataille navale sur panneau de bois avec vaisseaux anciens et beaux cadres à canaux ; miniatures diverses sur bois. Tél. 702 38 98 (de 17 h à 21 h).

A vendre bibliothèque à 5 corps et 4 vitrines avec collection livres classiques (environ 400 pièces) ; prix à débattre. Tél. 524 43 64 ou 586 27 64 (heures de bureau).

COURS PARTICULIERS

Jeune ingénieur, habitant Fresnes, actuellement sous les drapeaux à l'École militaire, donnerait cours de rattrapage de maths, physique et chimie. Libre plusieurs jours par semaine. Horaires variables. Tél. 237 12 94.

Licencié en maths donne leçons particulières. Tél. 702 78 79 (entre 20 h et 20 h 30).

Jeune femme diplômée, demeurant à Sceaux, donne cours de piano, solfège, tous niveaux, enfants et adultes. Tél. 350 71 81.

Étudiant en maîtrise donnerait cours de perfectionnement en maths et en physique, de la 6^e à la terminale. Tél. 631 04 55.

Soutien et rattrapage, grammaire, orthographe et français, de la préparation à l'entrée en 6^e à celle du brevet des collèges, par professeur CES retraitée. Tél. 660 47 84.

Jeune fille élève ingénieur donne cours de maths, physique, chimie, anglais, français, de la 6^e à la terminale. Tél. 350 69 74.

Cours et leçons de violon et musique d'ensemble par professeur diplômé Scola Cantorum Paris. Tél. 661 16 48.

DIVERS

Très forte récompense à la personne qui me rapportera ma tortue, échappée par la porte entrouverte le vendredi 5 juillet, vers 15 h 30, entre le pavillon et l'entrée de la résidence l'Ermitage, côté mairie, rue Houdan. Merci. Tél. 661 02 97.

Recherche poussette jumeaux face à face. Tél. 660 08 01.



VOTRE CONCESSIONNAIRE LOCATION SANS CHAUFFEUR

SAMA VERDIER SUD-OUEST

28, av. Aristide-Briand — 94110 ARCUEIL

2, av. Aristide-Briand — 92220 BAGNEUX

Tél. 655 28 38

ET SES AGENTS

GARAGE DESLANDES 98, rue Boucicaut — 92260 FONTENAY-AUX-ROSES — Tél. : 661 21 75

GARAGE OLIVIER 33, rue Salvador-Allende — 92220 BAGNEUX — Tél. : 735 68 17

santé : services de garde

DATES	MÉDECINS	PHARMACIENS	INFIRMIERS
SEPTEMBRE			
Dimanche 15	Dr BENOUAISCH 138, av. du Gal-Leclerc . 660 74 87	M. LUPORSI (à Bourg-la-Reine) 96, av. du Gal-Leclerc . 663 05 56	Mme SAVOYE-RIEUNAU 31, allée de Trévisse . . . 660 16 66
Dimanche 22	Dr PERIE 31, rue des Pépinières . . 702 95 67	M. LEBLANC 51, rue de Bagneux . . . 661 10 59	Mme LE MERRER (à Châtenay) 8, rue Garros 702 11 81
Dimanche 29	Dr RAIX 4, rue Eugène-Maison . . 661 16 05	Mme SIMON (à Bourg-la-Reine) 15, av. du Gal-Leclerc . . 665 08 59	Mme GALAND 45, rue Houdan 702 24 23
OCTOBRE			
Dimanche 6	Dr ROMEO 18 bis, rue de Fontenay 350 80 19	M. MIRAMOND (à Bourg-la-Reine) 135, av. du Gal-Leclerc 661 08 52	Mme GUILLOTTE 31, rue de Bagneux . . . 661 26 63
Dimanche 13	Dr SEBAOUN 7, av. des 4-Chemins . . . 350 17 36	M. BOTTONE (à Bourg-la-Reine) 1, place Condorcet . . . 663 49 38	Mme BRAGEOT 35, rue des Coudrais . . 660 05 93
Dimanche 20	Dr SILBERT 92, rue Houdan 661 07 82	Mme GAILLOT 127, rue Houdan 702 77 97	M. CHAPLAIN 23, rue des Filmins . . . 660 37 98

Nous vous rappelons que les services de garde des médecins débutent le samedi à 12 h et se terminent le lundi à 7 h.

Mme Chantal LÉ, kinésithérapeute, vous fait part de sa nouvelle installation à Sceaux, 24, rue Jacqueline, tél. 661 17 06.

Le docteur Daniel CHARLOT vous fait part de l'ouverture de son cabinet d'acupuncture — phytothérapie et homéopathie à Sceaux, 43, rue Houdan, tél. 702 66 60.

Après vingt-sept années, c'est avec regrets que Mme Geneviève VUILLERMOZ cesse son activité. Elle a cédé, depuis juillet 1985, son cabinet dentaire au docteur Philip N'GO THU HAI.

M. Frank SALLES, kinésithérapeute, vous fait part de l'ouverture de son cabinet à Sceaux, 31, rue Houdan, tél. 660 31 33.

EN CAS D'URGENCE	
POLICE-SECOURS	17 350 27 02
POMPIERS	18 702 09 38
CENTRE ANTIPOISONS	205 63 29
SERVICE D'URGENCE MÉDICALE (Centre 15)	15
SERVICE D'URGENCE DENTAIRE (les dimanches et jours fériés de 9 à 12 heures)	776 25 42
AMBULANCES NUIT ET JOUR (Service municipal)	631 69 22
GAZ (Service d'urgence)	660 95 13
ÉLECTRICITÉ (Service d'urgence)	735 54 90
TAXIS :	
— Sceaux	350 00 00
— Bourg-la-Reine	661 00 00
— Fontenay-aux-Roses	660 24 10
SNCF (Renseignements)	261 50 50

DES HAYS

CHAUSSURES

place de l'église — SCEAUX

ouvert tous les dimanches matins



CLAUDINE et ses collaboratrices
vous accueillent pour vous présenter
la collection Automne/Hiver

BALLY

Sioux

GEPY

J.B. Martin

Target

MARCO

mêmes magasins à :

ANTONY • CHÂTENAY • CHÂTILLON • GARE ST-LAZARE • GARE DU NORD

Loisirs à Sceaux jusqu'au 31 octobre

Septembre

23 — 14 h, à la Maison des Jeunes et de la Culture (21, rue des Ecoles) : « *Les naissances nouvelles* », conférence animée par Mme Robert, juriste, et l'équipe UFCS d'Antony, organisée par l'Union Féminine, Civique et Sociale.

Octobre

2 et 5 — 20 h 30, au Centre d'Action Culturelle « *Les Gémeaux* » (49, avenue Georges-Clemenceau) : « *Le baiser de la femme araignée* », film d'H. Babenko.

3 — de 18 h à 20 h, à la MJC : pot d'accueil offert par Sceaux-Accueil aux nouveaux adhérents.

4 — 20 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* » : présentation de la saison musicale avec Lacombe Asselin.

6 — 15 h 30, au parc Thévenin (69, rue de Chateaubriant à Châtenay), dans le cadre du Festival du Val d'Aulnay : concerts en divertissement-promenade ; renseignements au 660 38 70, postes 137 et 236.

7 — 14 h, à la MJC : goûter d'accueil organisé par Sceaux-Accueil.

8 — 20 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Double duo* », danse avec Karole Armitage et David Linton.

9 et 15 — 20 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Rendez-vous* », film d'A. Téchiné.

11 — 20 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* » : jazz avec Henri Texier Quartet.

12 — 17 h 30 en concert animation et 20 h 45 en concert du soir, au CAC « *Les Gémeaux* » : concert d'Erik Berchot, piano (œuvres de Schumann, Debussy, Rachmaninov), organisé par les Samedis Musicaux de Sceaux et les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux.

12 et 13 — 15 h 30 et 17 h 30, au parc de la Roseraie (CREP, avenue Roger-Salengro à Châtenay), dans le cadre du Festival du Val d'Aulnay : concerts et démonstrations instrumentales ; renseignements au 660 38 70, postes 137 et 236.

12 — 20 h 30, au stade rénové des Clos Saint-Marcel : championnat de France Nationale 2 ; l'ASAS basket reçoit Gravelines.

16 — 14 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* », cinéma enfants : « *Stormboy* », film d'H. Safran.

16 et 22 — 20 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Nostalghia* », film d'A. Tarkovski.

18 — 20 h 30, en l'église Saint-Germain l'Auxerrois (à Châtenay), dans le cadre du Festival du Val d'Aulnay : concert de musique classique ; renseignements au 660 38 70, postes 137 et 236.

18, 19, 24 et 25 — 20 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Le jardin pétrifié* » par la Compagnie Daru-Lescot.

20 — 17 h, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Le jardin pétrifié* » par la Compagnie Daru-Lescot.

20 — 15 h 30, au parc des Pépinières Croux (62, rue de Chateaubriant à Châtenay) : concerts de clôture du Festival du Val d'Aulnay ; renseignements au 660 38 70, p. 137 et 236.

23 — 14 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* », cinéma enfants : « *Rue Case-Nègres* », film d'E. Palcy.

23 et 29 — 20 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Les deux anglaises* », film de F. Truffaut.

26 — 20 h 30, au stade rénové des Clos Saint-Marcel : championnat de France Nationale 2 ; l'ASAS basket reçoit Saint-Jullien-Près-Troyes.

30 — 14 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* », cinéma enfants : « *Le roi et l'oiseau* », film de P. Grimault.

30 — 20 h 30, au CAC « *Les Gémeaux* » : « *Tonnerres lointains* », film de S. Ray.

Expositions

• **Du 9 au 27 septembre**, à la MJC (de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h) : Ysabel Mavit expose ses peintures.

• **Du 19 au 26 septembre**, à l'Hôtel de ville de Châtenay-Malabry : « *Tricentenaire de la révocation de l'Edit de Nantes* », exposition organisée par les Archives nationales et les communautés protestantes, réformées et luthériennes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson et Sceaux ; renseignements au 660 30 40.

ESPACE TRAVELING



CONCERTS JAZZ tous les jeudis soir

c'est une image
c'est une ambiance
c'est un goût pour la fête

11-13, avenue Jean-Jaurès
 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

Tél. 661 27 47

LOCATION DE SALLES

tous les jours, sauf le dimanche